DONATIEN FRÉMONT

Mgr Taché et la Naissance du Manitoba

One of the first steps towards national unity and national amity is an understanding of the actual facts of our history as a Dominion.
S.-E. LANG.

LA LIBERTÉ
619, AVENUE McDERMOT
WINNIPEG
1930

Respectueux hommage
Donatien Frémont

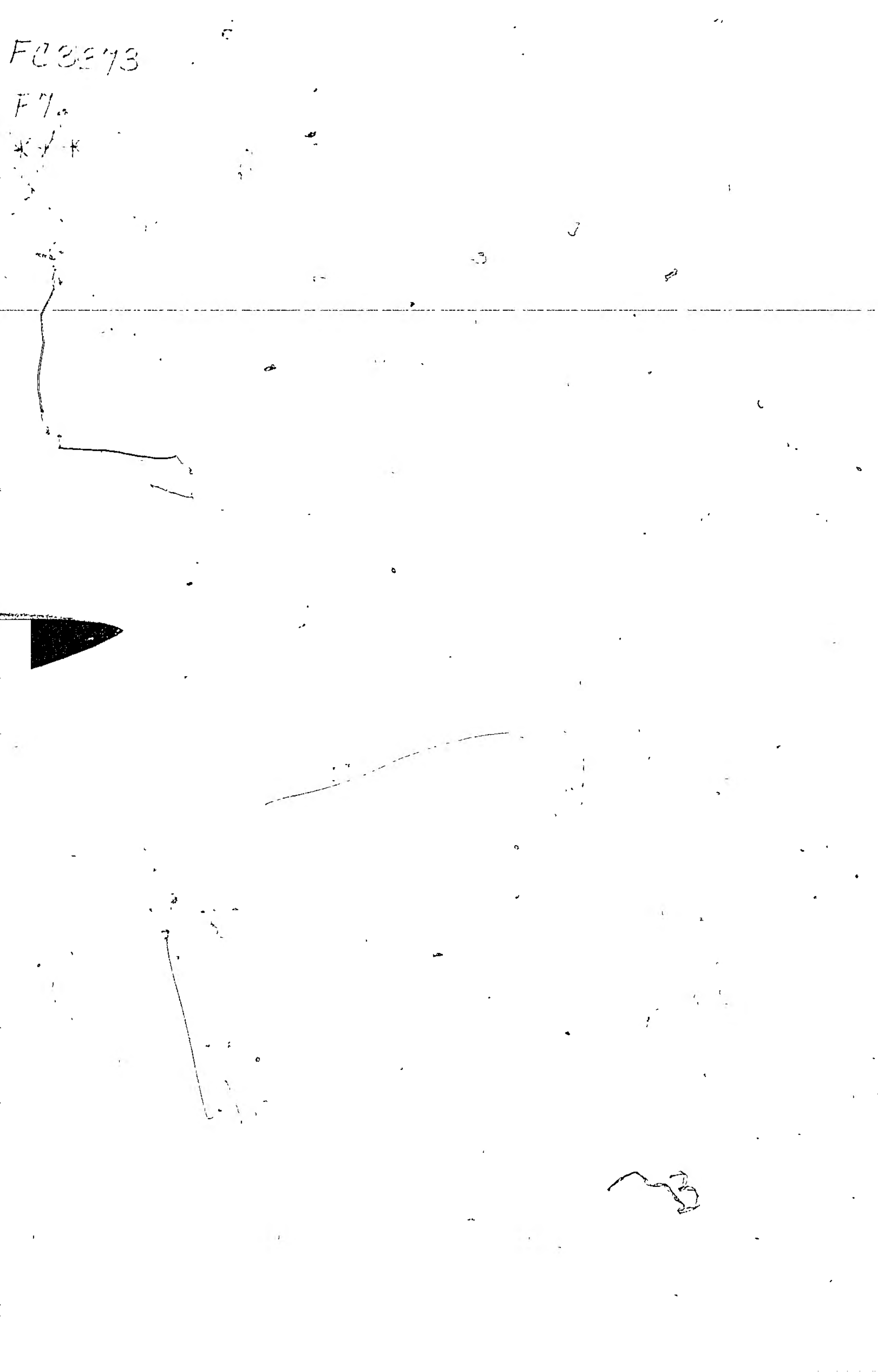
DONATIEN FRÉMONT

Mgr Taché et la Naissance du Manitoba

One of the first steps towards national unity and national amity is an understanding of the actual facts of our history as a Dominion.
S.-E. LANG.

LA LIBERTÉ
619, AVENUE McDERMOT
WINNIPEG
1930





Mgr Taché et la Naissance du Manitoba

Le soixantième anniversaire de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, que notre province se prépare à fêter avec éclat, attire de nouveau l'attention sur les graves événements de 1869-1870. C'est un chapitre très important de notre histoire, qui évoque le souvenir de luttes ardentes et de haines tenaces aux douloureuses répercussions.

L'une des façons les plus utiles de marquer cet anniversaire ne serait-elle pas d'essayer de faire mieux connaître les faits et les personnages de ce drame national, si étrangement dénaturés par les passions et les préjugés? Dans la *Northwest Review,* M. Guillaume Charetté, secrétaire de la *Société Historique Métisse*, en a donné un récit sobre et digne, qui devrait redresser maintes erreurs en cours parmi le public de langue anglaise. Pour nous, nous voudrions simplement mettre en relief le rôle joué dans ces événements par Mgr Taché.

D'un accord unanime, ce rôle fut de tout premier plan et servit les meilleurs intérêts du pays. Homme d'intelligence, de courage et de prudence, l'évêque de Saint-Boniface se montra dans les circonstances remarquablement perspicace, pondéré, soucieux de sauvegarder les droits de son peuple et de maintenir la paix. Il vaut la peine de le suivre pas à pas pendant cette période troublée.

En 1869, Mgr Taché a quarante-six ans; il est depuis vingt-quatre ans missionnaire du Nord-Ouest et depuis dix-neuf ans évêque. Sa vie jusqu'alors a été celle d'un apôtre infatigable, toujours en route, exposé à tous les dangers. D'après ses propres calculs, il a parcouru une centaine de mille milles, la plus grande partie à pied, en raquettes, en canot d'écorce ou en traîne à chiens. Il a eu la consolation de voir fructifier ses travaux et ceux de ses collaborateurs; le champ des missions catholiques couvre tout l'immense Nord-Ouest.

Cependant, au milieu de ses courses incessantes et de ses occupations multiples, Mgr Taché a trouvé le temps de manier



la plume et avec un rare succès. Il a déjà publié *Vingt Années de Missions* (1866) et l'*Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique* (1868), deux ouvrages de haute valeur, premières assises d'une solide réputation d'écrivain. Ses voyages dans la province de Québec, à Rome, en France et en Angleterre ont porté au loin le nom de l'évêque-missionnaire qui, jeune encore, passe pour une grande figure de l'épiscopat canadien.

Avec les derniers mois de l'année 1869, c'est une existence nouvelle qui commence pour lui. Il va connaître des difficultés et des angoisses d'un ordre tout différent, et celles-ci ne le quitteront pour ainsi dire plus durant le quart de siècle qu'il lui reste à vivre. Tout comme dans son oeuvre d'évangélisation, il se laissera guider par une vive sollicitude pour son peuple, un jugement impeccable et une grande vertu de charité. Mais son âme droite et sensible restera jusqu'à la fin blessée au vif de cette rencontre avec l'opportunisme politique et le fanatisme haineux.

I.—Premières appréhensions

L'établissement de la Confédération canadienne posait tout naturellement le problème de l'annexion des Territoires du Nord-Ouest et devait en hâter l'accomplissement. Neveu de sir Etienne-Pascal Taché et frère de l'hon. Joseph-Charles Taché, considérés à juste titre comme les auteurs de la constitution adoptée en 1867, on pense bien que l'évêque de Saint-Boniface envisagea d'assez loin cette éventualité. Il s'en réjouissait comme d'un événement heureux qui devait satisfaire son patriotisme. Lui-même se plaisait à le rappeler dans l'un de ses derniers écrits, paru moins d'un an avant sa mort:

> Je suis Canadien jusque dans les fibres les plus intimes de mon être. Pour Dieu seul, j'ai pu consentir à rompre les liens extérieurs qui m'attachaient au sol natal. Eloigné de la patrie, mon coeur ne s'en est jamais séparé; aussi, avec quel enthousiasme j'accueillis la nouvelle que, peut-être un jour, mon pays adoptif serait réuni à celui qui m'a donné naissance. J'avais voué toute mon existence, toute ma vie au Nord-Ouest. Un sacrifice que Dieu avait récompensé au-delà de mes espérances avait, dès le début de ma carrière de missionnaire, dressé devant moi une barrière infranchissable; aussi, quelle délicieuse émotion j'éprouvai en pensant que le Canada, lui, viendrait jusqu'à nous et me rendrait la patrie! (1)

(1) Une page de l'histoire des écoles de Manitoba, p. 21.

Mais Mgr Taché passa l'été de 1857 dans le Canada Uni, pour surveiller l'impression d'ouvrages en montagnais. C'était l'époque où les *clear-grits* de George Brown et les *francs libéraux* de Dorion agitaient violemment la question d'un système uniforme d'écoles publiques pour tout le pays, attaquant la langue française et les écoles confessionnelles.

> Les douces illusions éprouvées en pensant à notre union avec le Canada se dissipèrent en partie, parce que j'entrevis, pour notre population du Nord-Ouest, des dangers auxquels je n'avais jamais songé. Je retournai à Saint-Boniface le malaise au coeur. (2)

Deux ans plus tard, répondant à S.-J. Dawson qui lui demandait des renseignements sur ses missions, l'évêque de Saint-Boniface écrivait:

> C'est sans doute pour moi une pensée bien agréable... de voir mon pays adoptif à la veille de jouir des avantages qu'on veut bien lui procurer; et pourtant, à la vue de toutes ces dispositions, j'éprouve comme un sentiment de peine, car il me semble qu'en gagnant beaucoup, nous perdrons peut-être aussi beaucoup... Je crains que d'ici à longtemps nous ne nous en trouvions pas mieux. (3)

Dans son *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique,* publiée à la veille des événements que tout le monde pressentait, il revient avec plus de force encore sur la même idée:

> Dans la colonie elle-même, il règne une certaine agitation et inquiétude au sujet de son avenir. Les uns, en très petit nombre, qui espèrent gagner par un changement quelconque, le demandent à grands cris...; le plus grand nombre, la majorité, redoute ce changement. Plusieurs ont bien raison; le pays pourra gagner à ces modifications, il acquerra sans doute bien des avantages qui lui manquent, mais la population actuelle y perdra certainement. Comme nous aimons plus le peuple que la terre qu'il occupe, que nous préférons le bonheur du premier à la splendeur de l'autre, nous en sommes à répéter ce que nous avons déjà dit: que nous redoutons beaucoup pour notre population quelques-uns des changements qu'on lui promet. (4)

Avant de fermer l'*Esquisse sur le Nord-Ouest,* citons encore ce bref passage où l'auteur note les excellentes relations qui

---

(2) Une page de l'histoire des écoles du Manitoba, p. 22.
(3) Lettre à M. Dawson, 7 février 1859.
(4) Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique, p. 54.

existent entre les divers éléments du peuple de la Rivière Rouge:

> Nulle part peut-être au monde, il règne une plus grande harmonie entre peuples de différentes origines. Non seulement il n'y a point d'antagonisme, mais comme règle presque invariable, on peut dire que tous sentent qu'ils sont frères et semblent s'étudier à rivaliser de bons procédés. (5).

Le nouvel état de choses allait mettre fin brutalement à cette vie paisible et harmonieuse.

Mgr Taché et la majorité des membres de la colonie avaient-ils raison de craindre le changement radical qui allait s'opérer? Hélas! le traitement infligé aux chefs métis au lendemain même du transfert, plus tard la suppression des écoles catholiques et le bannissement du français, prouvent que leurs appréhensions n'étaient pas purement chimériques.

II.—Le parti canadien

Dès avant l'établissement de la Confédération, il existait déjà à la Rivière-Rouge un *parti canadien* préconisant l'union de la colonie au Canada.

Dans les derniers jours de l'année 1859, deux Anglais venus de l'Est avaient fondé le *Nor'-Wester*, qui passa plus tard entre les mains du fameux Dr Schultz, chef du parti canadien, puis de son ami W.-R. Bown, dentiste de Winnipeg. Le premier journal du Nord-Ouest était bi-mensuel et paraissait sur quatre pages petit format. Il s'employa de son mieux à miner l'autorité de la Baie d'Hudson et du Conseil d'Assiniboia. Il n'avait qu'un nombre infime de lecteurs parmi la population locale; mais ses articles, reproduits par la presse de l'Ontario, entretenaient dans cette province un esprit d'animosité contre l'état de choses existant à la Rivière-Rouge.

Le parti canadien fut longtemps peu nombreux; c'est en 1868 et 1869 seulement qu'il vit ses effectifs grossir par l'arrivée des arpenteurs ontariens. Mais il se montra toujours fort turbulent. En diverses circonstances, il provoqua de graves désordres et brava les autorités au point de libérer par la force quelques-uns de ses membres emprisonnés pour de justes motifs. Son hostilité contre les Métis augmenta d'année en année et ne connut bientôt plus de bornes. Aussi la population indigène,

(5) Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique, p. 75.

d'abord sympathique à l'idée de l'union avec le Canada, l'envisagea-t-elle bientôt avec appréhension.

Le gouvernement d'Ottawa commit la faute impardonnable de négocier avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Londres, en ignorant totalement le peuple des territoires à céder. "Le mécontentement fut général, dit Mgr Taché, et ceux qui prirent ensuite une attitude différente furent justement ceux qui se montrèrent d'abord les plus mécontents."

On vit naître alors dans l'Ontario un mouvement qui visait à pousser une forte immigration vers l'Ouest, au cri de: "Faisons de la Rivière-Rouge un nouvel Ontario!" — ce qui contribua à aigrir davantage encore les esprits.

Au milieu de cette agitation, la colonie fut durement éprouvée par le fléau des sauterelles. Il en résulta une disette d'autant plus grande que les troupeaux de bisons avaient fui les plaines dévastées. La province de Québec et la France répondirent à l'appel de la charité; la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Etats-Unis se montrèrent aussi généreux.

Il était très important que les champs fussent ensemencés au printemps, pour qu'une bonne récolte vînt mettre un terme à la famine. Mgr Taché s'employa à faire venir le grain nécessaire aux semailles. Dès que le bateau transportant le premier chargement fut signalé sur la rivière Rouge, on le vit monter à cheval et aller au devant de la précieuse cargaison, faisant décharger le long de la rivière, sur chaque lopin de terre, le nombre de sacs requis par chaque occupant.

Pendant cette terrible année d'épreuve, l'évêque de Saint-Boniface fut vraiment le père de son peuple. "Il a sauvé ce pays de la famine comme Joseph a sauvé l'Egypte; il a nourri les habitants de ces solitudes comme Moïse a nourri Israël dans le désert", disait le gouverneur McTavish.

Le Canada voulut faire sa part pour venir en aide à la population qu'il songeait à s'annexer. Dans l'automne de 1868, John-A. Snow fut envoyé, avec une équipe d'hommes, pour construire la route Dawson, qui devait relier le lac des Bois au Fort Garry. Le motif invoqué était le désir du gouvernement d'Ottawa de soulager les colons dans le besoin en leur procurant de l'emploi. La Baie d'Hudson protesta vainement contre cette prise de possession anticipée. Les Métis engagés par Snow recevaient un salaire insuffisant qui leur était payé en marchandises évaluées à des prix exorbitants.



Le directeur des travaux avait pour secrétaire Charles Mair, écrivain d'un certain mérite, qui occupait ses loisirs à correspondre avec des amis du Canada. Ceux-ci commirent l'indiscrétion de communiquer ses lettres à des journaux de là-bas, en particulier au *Globe* de Toronto. Les Métis français furent justement indignés des calomnies que l'on tentait de propager sur leur compte.

Au reste, les arpenteurs canadiens, par leurs propos et leurs actes, laissaient clairement entendre aux fils de la prairie qu'ils allaient être dépossédés au profit des nouveaux arrivants. Un homme aussi peu suspect que John-H. McTavish, secrétaire du Conseil d'Assiniboia, ancien prisonnier de Riel, déclarera plus tard sous serment qu'on "croyait ou appréhendait généralement parmi le peuple, mais surtout parmi les Métis français, que les nouveaux venus allaient s'approprier ou monopoliser tout le pays". Et il ajoutera: "Je partageais moi-même cette appréhension (6)."

Le biographe de Lord Strathcona (Donald Smith) écrit de son côté:

> Alors commença une orgie d'accaparement du sol... On traçait à la charrue un sillon autour d'une pièce de terre, puis on enfonçait de distance en distance des piquets avec le nom du prétendant. Des centaines d'acres furent ainsi réservées sur l'emplacement du Winnipeg actuel. W. Schultz, chef du parti canadien, ne se montra pas le moins ardent dans son zèle et sa faculté d'acquérir. (7)

L'historien Begg assure que ce dernier serait devenu l'un des plus grands propriétaires fonciers du Canada, si on lui avait permis de satisfaire toute sa cupidité. Sous couleur de patriotisme, de zèle pour la grandeur et la prospérité du pays, tous ces gaillards n'avaient qu'un but: s'enrichir le plus facilement et le plus rapidement possible.

Un honteux marché conclu par Snow avec des Indiens qu'il avait enivrés, pour se faire livrer des terres appartenant en partie aux Métis, achevèrent d'irriter ces derniers et d'indisposer contre le parti canadien tout l'élément honnête de la population. A la Pointe-de-Chênes (aujourd'hui Sainte-Anne-des-Chênes), les habitants se soulevèrent; le chef des arpenteurs et son secrétaire durent battre en retraite. Mair sollicita vaine-

(6) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 115.
(7) B. Wilson, Life of Lord Strathcona, p. 165.

ment l'intervention de Mgr Taché et Snow fut condamné pour avoir vendu des liqueurs enivrantes aux sauvages.

Durant l'été de 1869, les travaux d'arpentage se continuèrent avec un plus grand nombre d'hommes — la plupart des Ontariens — qui se montrèrent de plus en plus arrogants envers les Métis.

Pendant ce temps, la législature canadienne acceptait le rapport des délégués envoyés en Angleterre et adoptait une loi pour le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert — toujours en ignorant les anciens habitants du pays. Devant la nouvelle explosion de mécontentement qui se produisit alors, Mgr Taché n'y tint plus: il partit pour Ottawa.

III—Avertissement aux autorités

L'évêque de Saint-Boniface entretenait sans doute peu d'illusions sur le résultat de sa démarche. Par les nombreuses fautes commises jusqu'alors, il pouvait déjà se faire une idée assez juste de l'esprit qui régnait dans les sphères gouvernementales au sujet de la Rivière-Rouge.

Avant de s'éloigner, il s'était ouvert de son projet au gouverneur McTavish, qui lui avait répondu: "Monseigneur, je souhaite votre succès; mais je crains fort que vous perdiez votre temps et votre peine. J'arrive justement d'Ottawa, et quoique j'aie résidé quarante ans dans le pays et que j'en aie été quinze ans le gouverneur, je n'ai pu faire accepter aucun de mes avis par le gouvernement canadien... Ces messieurs pensent connaître le pays bien mieux que nous."

Mais le pasteur voyait la situation pleine de dangers pour le peuple confié à sa sollicitude; il considérait comme un devoir de sa charge de se rendre auprès des autorités, afin de les mettre au courant "de l'état des affaires et de l'irritation des esprits".

Arrivé à Ottawa au milieu de juillet, il est reçu par les principaux ministres et leur fait part de ses appréhensions. Comme il l'a raconté lui-même, "on ne tient aucun compte de ses craintes et de ses conseils et on manque même à son égard aux convenances les plus élémentaires". Sir Georges-Etienne Cartier a le front de lui dire: "Je suis à ce sujet beaucoup mieux renseigné que vous pouvez l'être, et je n'ai pas besoin d'autres informations". Dans une seconde entrevue avec le ministre canadien-français à Québec, il obtient la même réponse cavalière.



Pendant ce temps, on prend de nouvelles mesures prématurées et maladroites qui ne font qu'augmenter les griefs et le ressentiment dans la colonie de la Rivière-Rouge. Le colonel Dennis reçoit l'ordre d'arpenter et de diviser le pays, spécialement à la Pointe-de-Chênes et sur les rivières Rouge et Sale, où les terres sont occupées par des Métis français. La population s'irrite et menace de faire un mauvais parti aux intrus. On passe outre: le gouvernement enjoint de continuer les travaux d'après le plan adopté et décide de nommer immédiatement des administrateurs pour la nouvelle province.

Mgr Taché oublie l'accueil peu bienveillant fait à sa première démarche et croit devoir intervenir de nouveau. Il n'hésite même pas à donner aux ministres des conseils fort sages qu'ils se garderont bien de suivre:

> Je pris la liberté de recommander pour le gouvernement du Nord-Ouest deux commissaires, dont un français et l'autre anglais. Ces commissaires devaient se mêler au peuple, s'assurer de ses désirs et faire rapport au gouvernement des mesures à prendre pour satisfaire la population... J'exprimai aussi l'opinion qu'il serait bon de permettre au peuple d'élire quelques-uns des membres du Conseil. Pour le Gouverneur, je suggérai de choisir un homme qui eût vécu au milieu de la population et en fût connu, et lorsqu'on me demanda mon avis, je recommandai M. McTavish (8).

L'idée de maintenir en fonctions l'ancien gouverneur était à coup sûr un excellent moyen de faire passer le pays sans secousse de l'ancien régime au nouveau. Mais McTavish, outre qu'il représentait un gouvernement moribond qui avait perdu tout prestige, était déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter quelques mois plus tard. Il n'avait plus ni l'énergie ni l'autorité voulues pour faire face à la situation telle qu'elle se présentait.

Le 29 septembre, William McDougall, ministre des travaux publics, est nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. On ne pouvait faire un plus mauvais choix. Ce collègue de Macdonald et de Cartier avait été mêlé activement aux intrigues du parti ontarien; il était antipathique à la population de la Rivière-Rouge. Son incapacité comme homme d'Etat allait d'ailleurs se manifester par une série de maladresses et une retraite peu glorieuse vers la capitale.

---

(8) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 13.



Notons ici, à l'honneur de McDougall, qu'il ne gardera pas rancune aux Métis français de cette pitoyable aventure. Lors des difficultés scolaires qui surgiront vingt ans plus tard, il se montrera, aux Communes, l'un des défenseurs les plus convaincus des droits de la minorité catholique.

Cependant, le gouverneur McTavish tient son ami au courant de ce qui se passe à la Rivière-Rouge. Dans une longue lettre datée du 4 septembre, il lui avoue n'avoir "encore jamais vu la population en proie à une aussi fiévreuse agitation", par suite des menaces du parti canadien. Il ajoute: "Je crois qu'il serait de la plus haute importance que vous fussiez ici lorsque le nouvel ordre de choses sera inauguré."

Retourner à Saint-Boniface, l'évêque n'y peut songer. Il doit se rendre à Rome, où l'épiscopat du monde entier est convoqué pour le Concile du Vatican. Force lui est même de hâter son départ, car avant d'assister à ces grandes assises, il a d'importantes démarches à faire en France pour ses missions. Il lui faut trouver des ressources en hommes et en argent qu'il n'a pu se procurer au Canada.

Mais avant de traverser la mer, il veut essayer encore d'éclairer le gouvernement de son pays. Revoir Cartier, c'est peine perdue. A Québec, il a une entrevue avec Hector Langevin, le nouveau ministre fédéral des travaux publics. Celui-ci, en prenant connaissance de la lettre de McTavish, saisit toute la gravité de la situation. Il demande à l'évêque s'il ne pourrait pas retourner à la Rivière-Rouge. Faute de mieux, il obtient du moins la promesse qu'il reviendra de Rome, si le gouvernement le juge à propos.

Plusieurs amis de Mgr Taché, hommes influents, à qui est communiquée la même lettre, estiment que les autorités d'Ottawa doivent être mises au courant des faits. C'est aussi l'avis du prélat, mais peut-il faire plus qu'il n'a osé déjà? Quelqu'un prend une copie de la lettre et l'envoie à Cartier. Deux jours après, il reçoit du terrible ministre cette réponse déconcertante, que l'évêque de Saint-Boniface ne connaissait que trop: "Nous savons tout et nous avons pris les mesures voulues à ce sujet."

Sans se laisser décourager par ces nombreuses rebuffades, Mgr Taché va tenter un dernier et suprême effort. Le 7 octobre 1869, de Montréal, il écrit à Cartier une lettre admirable de sens politique, de sage prévoyance et de pur patriotisme dont

les événements, hélas! devaient bientôt confirmer les lugubres appréhensions:

> Les noms mis devant le public jusqu'à ce jour, pour le personnel de l'administration, sont tous des noms anglais et protestants, à l'exception de celui de M. Provencher. J'ose dire qu'un pareil choix est non seulement regrettable, mais même alarmant... J'ai commencé à souffrir en voyant MM. Snow, Mair, Dennis, Wallace et autres, envoyés au sein de la colonie de la Rivière-Rouge. Cette fâcheuse impression s'est décuplée en apprenant ce que je sais de la formation de l'administration elle-même. Puisque le Haut-Canada fournit McDougall et un conseiller, pourquoi le Bas-Canada n'aurait-il pas aussi ses deux hommes?... Nos pères ont découvert tous ces pays, ils les ont arrosés de leurs sueurs et même de leur sang; nos missionnaires y ont trop souffert, pour qu'on puisse légitimement réduire nos compatriotes à l'espèce d'exclusion à laquelle on semble les condamner. La langue française est non seulement la langue d'une grande partie des habitants du Nord-Ouest, elle est de plus, elle aussi, langue officielle; et pourtant, la plupart des membres de la nouvelle administration ne parlent pas cette langue: c'est assez fixer le sort de ceux qui n'en parlent pas d'autre. Pourquoi faire en sorte que toutes les influences puissent devenir préjudiciables à nos compatriotes et coreligionnaires? Que fera le jeune Provencher au milieu d'hommes à qui l'âge et l'habitude des affaires assurent un ascendant et une prépondérance que son isolement et son inexpérience ne pourront certainement pas équilibrer?... J'ai toujours redouté l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération, parce que j'ai toujours cru que l'élément français catholique serait sacrifié; mais je vous avoue franchement qu'il ne m'était jamais venu à la pensée que nos droits seraient si vite et si complètement méconnus. Le nouveau système me semble de nature à amener la ruine de ce qui nous a coûté si cher...
>
> ...Secondé de vos collègues canadiens, obtenez des autres membres du Cabinet l'acte de justice que je réclame: il faut dans l'administration du Nord-Ouest plus d'un *Canadien français catholique* et il faudrait des hommes d'expérience. Plus tard l'on reconnaîtra ce que ma position me fait prévoir, et quels regrets s'il était trop tard (9)!

Mais Cartier et ses collègues n'avaient que faire des sages conseils et des supplications de l'évêque. Ils savaient tout, ils avaient pris toutes les précautions voulues!...

(9) Archives de l'Archevêché de Saint-Boniface.

IV—L'évêque médiateur

Mgr Taché quitte le Canada pour l'Europe le 16 octobre. Dans la soirée du même jour, les Métis français réunis à Saint-Vital, justement alarmés par la nouvelle que McDougall vient d'arriver à la frontière avec 350 carabines et 30,000 cartouches — nouvelle imprudemment publiée par les journaux d'Ottawa — forment un "Comité National de Défense", avec John Bruce comme président et Louis Riel comme secrétaire. Le lendemain, ils construisent la "Barrière" à travers la route de Pembina, au sud de la rivière Sale, et montent la garde au pied de cette barricade improvisée. Le 21, ils signifient au pseudo-gouverneur l'ordre de ne pas franchir le seuil des Territoires du Nord-Ouest sans une permission spéciale de leurs chefs.

Le sort en est jeté: la Rivière-Rouge est sous les armes.

Tous les historiens sérieux — les anglo-protestants comme les autres — s'accordent à dire que l'absence forcée de l'évêque de Saint-Boniface à cette période critique eut de graves répercussions sur le cours des événements. Seul il avait le prestige suffisant pour inspirer confiance aux Métis et s'en faire écouter. Si d'autres devoirs impérieux ne l'avaient pas tenu éloigné de son diocèse au plus fort de cette crise nationale, certains excès aux fâcheuses conséquences ne se seraient pas produits.

Au reste les maîtres du pays, qui s'étaient montrés sourds à ses conseils et à ses avertissements, allaient bientôt reconnaître leur grave erreur et ne voir le salut que dans le retour du pasteur au milieu de ses ouailles.

Nous n'avons pas à relater ici toute la série des faits qui se rapportent au soulèvement de la Rivière-Rouge; il suffira d'en donner les grandes lignes, en soulignant les points où s'insère le rôle de l'illustre intermédiaire pacificateur.

Malgré toute sa dévotion au Pape et le grand intérêt qu'il prend aux travaux du Concile, on devine que le coeur de Mgr Taché est à la Rivière-Rouge. Il est au courant des troubles qui ont éclaté et le sort de ses enfants lui inspire de vives inquiétudes. Il sait aussi que l'on regrette son absence et qu'on voudrait le voir revenir; mais de quelle utilité serait-il là-bas, puisqu'il est évident qu'Ottawa ne lui fournirait aucun moyen de pacification?

Cependant, le 27 décembre, Mgr Langevin, évêque de Rimouski, lui montre une lettre de son frère, le ministre des travaux publics, exprimant le désir de son prompt retour.



— Votre frère connaît les raisons qui m'empêchent de retourner.

— Consentiriez-vous à retourner?

— Oui, je consens à retourner si le gouvernement me le demande et me donne les moyens de régler la difficulté.

Le 8 janvier, l'évêque de Rimouski communiquait à son collègue de Saint-Boniface le télégramme suivant de son frère:

> Informez l'évêque Taché que le gouvernement du Canada accepte avec joie son offre patriotique de se rendre à Fort Garry et demande son retour immédiat; ses frais de voyage seront comme de juste payés.

Mgr Taché voulut prendre conseil de son métropolitain, l'archevêque de Québec. La réponse fut celle que son coeur lui dictait à lui-même: "Après la manière dont on vous a traité, je comprends que vous puissiez ne point partir; mais si vous pouvez oublier l'affront que vous avez reçu, il n'y a aucun doute que vous ferez une bonne action en vous rendant à la Rivière-Rouge."

Pie IX, le recevant en audience privée, lui dit d'un ton ému: "Je bénis le peuple de la Rivière-Rouge, à la condition qu'il prête une oreille attentive à vos conseils et qu'il vive dans la paix et la charité."

Parti de Rome le 12 janvier, il débarquait à Portland le 2 février. Cartier, venu à sa rencontre à Montréal, lui dit en toute franchise: "Je suis heureux de vous voir, nous avons fait des fautes, vous devrez nous aider à les réparer."

L'évêque passa une dizaine de jours à Ottawa. A diverses reprises, il rencontra le Gouverneur général et ses ministres. Son Excellence l'appela plusieurs fois en audience privée, soit seul, soit avec quelques-uns de ses conseillers. Il eut une entrevue avec tout le cabinet et plusieurs avec les principaux membres, Macdonald, Cartier, Howe, ce dernier secrétaire d'Etat pour les provinces.

> Dans toutes les entrevues, dans toutes les conversations, le Gouvernement exprima le désir que je me rendisse à la Rivière-Rouge pour y pacifier la population; je fis allusion aux conséquences qui pouvaient résulter pour quelques-uns de ceux qui se trouvaient mêlés à ces troubles; mais on me répondit invariablement que le passé serait oublié, et que si la population consentait seulement à entrer dans la

Confédération, *personne ne serait troublé à raison du passé* (10).

Les ministres critiquèrent sévèrement la conduite de McDougall et du colonel Dennis:

> On disait que la population avait de bonnes raisons de craindre l'action des autorités canadiennes, puisque les personnes employées par le gouvernement avaient agi d'une manière si peu sage et si inconsidérée... Des membres du Conseil privé exprimèrent leur surprise que tout n'eût pas encore été mis à feu et à sang et attribuaient ce fait à la grande modération dont les Métis avaient fait preuve (11).

La question de l'amnistie fut naturellement posée. Mgr Taché dit encore:

> On me donna sans cesse l'assurance qu'une amnistie serait accordée, et que le gouvernement ne serait que trop heureux de la donner si le peuple voulait se soumettre... Je compris, d'après le ton de la conversation, que l'amnistie couvrirait tous les actes commis avant mon arrivée, pourvu que le peuple consentît à s'unir au Canada... Sir John Macdonald insista encore sur la nécessité d'informer la population des bonnes dispositions à son égard. Je lui dis alors: "Ceci est bien bon, mais des actes blâmables ont été commis et il pourrait y en avoir d'autres encore avant mon arrivée: pourrai-je promettre une amnistie?" Il me répondit: "Oui, vous pourrez la leur promettre (12)."

Le 16 février, veille de son départ pour la Rivière-Rouge, l'évêque de Saint-Boniface avait encore un long entretien avec le Gouverneur général. Celui-ci lui remettait une lettre autographe dont voici les principaux passages:

> Je désire vivement vous exprimer, avant votre départ, le sentiment profond de reconnaissance que je sens vous être dû pour avoir quitté votre séjour à Rome, abandonnant les grandes et intéressantes affaires dans lesquelles vous y étiez engagé pour entreprendre, à cette saison rigoureuse, la longue traversée de l'Atlantique et un voyage prolongé à travers ce continent, dans le but de rendre service au Gouvernement de Sa Majesté, en acceptant une mission dans l'intérêt de la paix et de la civilisation.
>
> Lord Granville était très désireux de profiter, dès le début, de votre concours si utile, et je me réjouis cordialement de ce que vous avez bien voulu l'accorder avec tant de promptitude et de générosité.

(10) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 16.
(11) Ibid., p. 18.
(12) Ibid., p. 18.



> Vous êtes pleinement au courant des vues de mon Gouvernement, et le Gouvernement Impérial, ainsi que je vous en ai informé, désire ardemment voir le Territoire du Nord-Ouest faire partie de la Puissance à des conditions équitables.
>
> ...Le peuple peut compter que le respect et l'attention seront étendus aux différentes croyances religieuses, que le titre à toute espèce de propriété sera soigneusement sauvegardé et que toutes les franchises qui ont subsisté ou que le peuple se montrera qualifié à exercer seront dûment continuées ou libéralement conférées (13).

Le premier ministre Macdonald lui donna, le même jour, une lettre renfermant des explications et des promesses analogues. Le secrétaire d'Etat pour les provinces lui écrivit de son côté:

> Il est important que vous sachiez que les actes qui ont mis en danger, pendant un temps, la vie et les biens de la population de la Terre de Rupert, ont été désavoués et condamnés sur le champ par le Gouvernement de la Puissance... et il regretterait amèrement que les libertés civiles et religieuses de toute la population ne fussent pas suffisamment protégées (14).

V—L'évêque au milieu de son peuple

Parti d'Ottawa le 17 février, Mgr Taché, malgré toute la diligence possible, n'arriva à Fort Garry que le 9 mars — cinq jours après l'exécution de Thomas Scott.

On peut présumer que cet événement regrettable, qui devait avoir une si fâcheuse répercussion à travers le pays, ne se fût pas produit, l'évêque de Saint-Boniface étant sur les lieux. Son intercession auprès du chef du Gouvernement Provisoire eût à coup sûr atténué la rigueur de la justice et empêché cette malheureuse effusion de sang.

Louis Riel était l'un des trois enfants métis qu'il avait envoyés faire des études dans la province de Québec. Mieux que tout autre, il connaissait les brillantes qualités et les côtés faibles de son protégé. Celui-ci entretenait d'ailleurs à son égard des sentiments de gratitude, de respect et de soumission. Cependant ce fut avec méfiance qu'il accueillit cette fois Mgr Taché, en qui il voyait un messager du Canada.

Le retour de l'évêque, après une absence de neuf mois, provoqua naturellement une grande joie parmi la population

(13) L'Amnistie, p. 5.
(14) Une page de l'histoire des écoles de Manitoba, p. 27.

catholique. Les hommes de la garnison du fort Garry sollicitèrent la permission d'aller le saluer et recevoir sa bénédiction. Riel la leur accorda, mais non sans les mettre en garde contre l'influence du représentant d'Ottawa. Lui-même ne se dérangea pas. "Ce n'est pas Mgr Taché qui passe, remarqua-t-il; ce n'est pas l'évêque de Saint-Boniface, c'est le Canada qui passe." Pour mieux marquer son attitude de défiance, pendant trois jours il fit placer des sentinelles devant le palais épiscopal. L'évêque et les membres de son clergé restèrent néanmoins libres d'aller et venir.

Mgr Taché consacra les deux premiers jours à étudier l'état véritable des choses. Le vicaire général Thibault et de Salaberry, les deux commissaires envoyés par le gouvernement canadien en même temps que Donald Smith, étaient les hôtes de l'évêché; il s'entretint longuement avec eux. Il vit aussi plusieurs personnes en mesure de le renseigner. L'évêque eût tôt fait de se convaincre que la situation était beaucoup plus grave que ne se la représentaient les autorités fédérales et qu'il ne la croyait lui-même quand il conférait avec celles-ci.

Le fait qui lui semble dominer tous les autres, c'est l'existence d'un Gouvernement Provisoire reconnu non seulement par les Métis français, mais encore par la colonie anglaise, par l'évêque anglican et son clergé. Le peuple est persuadé qu'on ne peut l'obliger à entrer de force dans la Confédération. Par conséquent, "les mots *rebelles, insurgés, déloyaux,* sont autant d'insultes qu'il repousse avec indignation. *C'est là le fond de la question,* tout le reste n'est qu'accessoire et il n'existe aucun autre moyen de conciliation que d'agir d'après ce principe (15)"

N'écoutant que son ardent désir de restaurer la paix, Mgr Taché ne veut tenir aucun compte des dispositions peu bienveillantes de Riel à son égard. Le 11 mars, il va lui rendre visite au fort. Le chef du Gouvernement Provisoire, revenu à des sentiments plus généreux, le reçoit avec tout le respect dû au premier pasteur du diocèse. Tous les deux s'expliquent et se comprennent.

Le surlendemain, qui est un dimanche (13 mars), l'évêque prononce dans sa cathédrale "un éloquent sermon, dans lequel il exprime la peine que lui causent les troubles qui ont eu lieu et conseille l'unité d'action de la part des catholiques et des protes-

(15) Rapport du Comité du Nord-Ouest.



tants pour le bien commun, le Canada ne désirant que rendre justice à la population du Nord-Ouest (16)."

Le 15 mars, le Conseil du Gouvernement Provisoire se réunit. Il commence par adopter deux motions: l'une protestant contre l'acte du gouvernement impérial et du gouvernement canadien qui ont ignoré le peuple du Nord-Ouest dans l'affaire de la cession; l'autre affirmant envers et contre tout la loyauté de la population à la couronne d'Angleterre et demandant le respect de ses droits et privilèges comme sujets britanniques.

Mgr de Saint-Boniface fait son entrée dans la Chambre du Conseil. Thomas Bunn, secrétaire d'Etat, le présente à peu près en ces termes:

> Jusqu'ici, nous avons vu venir à nous trois commissaires du Canada. Pas un n'a pu nous apporter une commission qui lui permît de traiter librement avec nous. Aujourd'hui, un quatrième nous arrive dans la personne de Mgr Taché; espérons que l'évêque de Saint-Boniface nous apporte l'autorité dont nous avons besoin pour négocier en toute confiance. En tout cas, Messieurs, je suis sûr que vous donnerez à ce vénéré messager toute la bienveillante attention que mérite l'importance de sa mission (17)."

Le prélat assure les membres du Conseil des bonnes dispositions du Canada à l'égard de la population du Nord-Ouest et de l'accueil bienveillant qui attend ses délégués à Ottawa. Il donne lecture d'un télégramme de Joseph Howe reçu en cours de route, dans lequel le secrétaire pour les provinces dit au sujet de la Liste des Droits: "Propositions en général satisfaisantes; que la délégation vienne régler ici les détails".

Il produit ce passage significatif de la lettre que lui a remise le premier ministre Macdonald:

> Dans le cas où une délégation serait nommée pour venir à Ottawa, vous pourrez l'assurer qu'elle sera bien reçue et que ses demandes seront considérées avec soin. Les frais de voyage des délégués, aller et retour, ainsi que pendant leur séjour à Ottawa, seront payés par nous (18).

Il cite aussi les paroles de Howe attestant que la conduite du pseudo-gouverneur McDougall a encouru le blâme des autorités canadiennes.

Les chefs métis gardent encore quelque méfiance. Ils

(16) Alexander Begg, "History of the North-West", tome I, p. 473.

(17) Guillaume Charette, "Le Gouvernement provisoire et l'annexion au Canada des Territoires du Nord-Ouest" (La "Liberté", 15 janvier 1924).

(18) Rapport du Comité du Nord-Ouest.

refusent de se soumettre aux autorités canadiennes sans une amnistie couvrant tous les faits antérieurs. Voyant que, faute de cette promesse d'une amnistie, il y aura résistance armée qui entraînera la ruine certaine du pays, Mgr Taché déclare *sur son honneur* que les promesses du gouvernement d'Ottawa seront tenues et que l'amnistie s'étendra à tous les actes passés.

En terminant son discours, il demande et obtient la libération des prisonniers. Dix-sept d'entre eux sont relâchés le lendemain; les autres le seront quelques jours après.

Vraiment, ce n'est plus le chef du Gouvernement Provisoire, c'est l'évêque catholique qui est le maître de la situation. Plus heureux que les commissaires qui l'ont précédé — l'abbé Thibault, le colonel de Salaberry et Donald Smith — grâce à son prestige et à la confiance qu'il inspire à tous, sa mission pacificatrice est en pleine voie de succès. Instantanément le calme se rétablit et tout semble présager une solution rapide des difficultés. Le 23 mars, les trois délégués prennent le chemin d'Ottawa.

Et l'influence bienfaisante de Mgr Taché se manifeste encore de diverses façons. L'organe officiel du Gouvernement Provisoire, la *New Nation*, que rédige un Américain, le major Robinson, se livre depuis trois mois à une campagne annexionniste fort compromettante pour Riel et ses lieutenants. Le journal est confié à un homme sûr qui va le maintenir dans une note irréprochable. D'ailleurs, l'évêque en sera désormais l'inspirateur et le collaborateur. Il dissuade le Gouvernement Provisoire d'accepter les offres alléchantes en hommes et en argent que lui font les Etats-Unis; il le met surtout en garde contre les Féniens et leurs dangereuses propositions. Grâce à son intervention, les marchandises saisies au Fort Garry et dans différents postes sont remises à la Compagnie de la Baie d'Hudson; le commerce, entravé depuis le 1er novembre, reprend peu à peu.

Riel avait adopté pour drapeau du Gouvernement Provisoire l'étendard fleurdelisé de l'ancienne France. A la demande de Mgr Taché, il y substitue l'Union Jack, qui flottera désormais au haut du mât central, dans l'enceinte du Fort. Lorsque le bouillant O'Donoghue, pour venger l'insulte faite au peuple de la Rivière-Rouge par l'arrestation à Ottawa de deux de ses délégués, amènera le pavillon anglais, son chef le fera hisser de nouveau et placera au pied du mât André Nault, avec l'ordre formel de tuer quiconque oserait y toucher.

Cependant la mission des délégués, au début fâcheusement contrariée, s'accomplit d'une manière satisfaisante. L'Acte du Manitoba, adopté par le gouvernement canadien le 3 mai, fut sanctionné le 12 par le Gouverneur général. De retour à Fort Garry, l'abbé Ritchot le présentait, le 23 juin, à l'Assemblée législative qui l'acceptait séance tenante. Le 15 juillet, Sa Majesté proclamait le transfert de la province du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest à la Puissance du Canada.

VI—La lutte pour l'amnistie

Les délégués avaient réussi à faire accepter toutes les demandes contenues dans la *Liste des Droits*. Cependant l'article dix-neuvième, qui comportait une amnistie pleine et entière pour tous ceux qui avaient participé au mouvement, avait été laissé de côté. Non que le gouvernement songeât alors à refuser l'amnistie — il l'avait maintes fois promise — mais la chose était du ressort des autorités impériales.

L'abbé Ritchot, qui fut la tête dirigeante des négociateurs du côté des délégués de la Rivière-Rouge, voyait dans cet octroi d'une amnistie générale la condition *sine quâ non* du règlement des difficultés. Aussi souleva-t-il cette question avant toutes les autres. On lui fit remarquer que c'était là affaire d'administration et que la Reine avait seule le pouvoir d'accorder une amnistie. Devant les insistances des délégués, "les hon. Sir John-A. Macdonald et Sir Georges-Etienne Cartier déclarèrent qu'ils étaient en mesure d'assurer que c'était l'intention de Sa Majesté d'accorder l'amnistie et qu'ils se chargeraient de la faire proclamer, qu'elle serait de fait proclamée immédiatement après la passation de l'Acte de Manitoba (19)."

Cette promesse fut renouvelée plusieurs fois. Mais les ministres s'objectèrent à la formuler par écrit. Leur parole suffisait. Donner une assurance plus explicite, c'eût été faire insulte à Sa Majesté.

Au cours d'une entrevue officielle avec le Gouverneur général et Sir Clinton Murdoch, envoyé spécial de la couronne pour la circonstance, celui-ci dit aux délégués: "Vous n'avez rien à craindre. Sa Majesté ne désire qu'une chose: passer l'éponge sur tout ce qui a eu lieu dans le Nord-Ouest et rétablir la paix. Elle désire mettre cette province en état de devenir prospère comme toutes les autres provinces anglaises... Lorsque vous

(19) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 83.

traitez avec des hommes comme le sont ceux en présence desquels vous vous trouvez, il n'y a pas nécessité de donner des garanties écrites (20)."

Les délégués ne pouvaient faire autre chose que d'accepter cette parole d'honneur.

Cependant l'abbé Ritchot n'était pas satisfait; il tenait à sa promesse écrite. Avant de quitter Ottawa, il eut de nombreuses entrevues avec Cartier, qui remplissait alors les fonctions de chef du cabinet, Macdonald étant malade. Le ministre lui répéta chaque fois qu'il n'avait pas à s'inquiéter, que l'amnistie était certaine, que le Canada était plus intéressé que le Nord-Ouest à la faire proclamer et qu'elle serait rendue au Manitoba avant l'arrivée du lieutenant-gouverneur de la nouvelle province.

Le principal négociateur pour les Métis emportait cependant une lettre de Cartier, datée du 23 mai, qui renfermait une promesse formelle d'amnistie:

> Je désire attirer votre attention sur l'entrevue que vous avez eue avec Son Excellence le Gouverneur général le 19 courant, à laquelle j'étais présent, et où il a plu à Son Excellence d'exprimer que la politique libérale que le Gouvernement se propose de suivre à l'égard des personnes auxquelles vous vous intéressez est correcte et est celle qui devrait être acceptée (21)."

C'est ce document, lu devant l'Assemblée législative du Gouvernement Provisoire, qui devait entraîner l'acceptation unanime de l'Acte du Manitoba.

De par la volonté du premier ministre du Canada, Riel était d'ailleurs maintenu à la tête de l'administration de la Rivière-Rouge, en attendant l'arrivée du lieutenant-gouverneur — ce qui confirmait encore la promesse de l'amnistie.

Cependant, les Métis ignoraient tous ces détails des négociations. Ils savaient seulement que l'Acte du Manitoba ne comportait pas l'amnistie et cela fit naître un sérieux malaise. L'oubli du passé, leur avait-on dit, était du ressort de la Reine et allait être octroyé d'un moment à l'autre; mais ils ne voyaient rien venir. Leurs ennemis affirmaient catégoriquement que l'amnistie n'avait pas été accordée, qu'elle ne pouvait pas l'être et ne le serait jamais. La presse de l'Ontario, à laquelle faisait

(20) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 71-72.
(21) Ibid., p. 74.

même écho une feuille de Montréal, dénonçait plus que jamais les *rebelles* et réclamait pour eux de sévères châtiments.

Les partisans de l'annexion aux Etats-Unis, jugeant l'occasion propice, déployèrent une grande activité et firent à Riel des offres très alléchantes. Quelques-uns des chefs, ébranlés par ces propos et redoutant surtout les représailles qu'on leur annonçait comme certaines, firent part de leurs craintes à Mgr Taché. Celui-ci leur réitéra les promesses formelles données au nom du Gouverneur général.

Les esprits étaient très montés. On discutait ouvertement la question d'opposer une résistance armée aux troupes canadiennes qui approchaient et d'aller les surprendre à quelque endroit difficile de la route. A aucun moment la paix n'avait été plus sérieusement menacée. L'union conclue avec le Canada était à la merci d'un simple incident, qui pouvait déclancher la guerre civile ou jeter le pays dans les bras des Américains.

Cette fameuse question de l'amnistie, nul n'y touchait de plus près que l'évêque de Saint-Boniface. N'est-ce pas lui qui en avait apporté la promesse solennelle, au nom des autorités canadiennes? Aussi voyait-il tous les yeux se tourner vers lui avec un air de reproche qui signifiait clairement: "A quoi riment vos promesses? Sans amnistie, quel accord peut être négocié avec le gouvernement d'Ottawa?"

Devant l'imminence du danger, le prélat crut devoir parler au nom des autorités qui l'avaient fait leur envoyé avec mission spéciale de pacifier son peuple. Le 9 juin, il promit de nouveau l'amnistie pleine et entière pour tous ceux qui avaient été impliqués dans les troubles. Il en informait le jour même le gouvernement d'Ottawa, par une lettre adressée au secrétaire d'Etat pour les provinces:

> Je m'empresse de vous faire part, pour l'information de Son Excellence en Conseil, d'une *très importante promesse* que je viens de faire au nom du gouvernement canadien. Je comprends toute la responsabilité que j'ai assumée en prenant une telle mesure, tandis que j'espère, d'un autre côté, que Son Excellence le Gouverneur Général et son Conseil Privé ne jugeront pas avec trop de sévérité un acte que j'ai accompli dans le but d'éviter de plus grands malheurs et d'assurer le bien-être du pays... J'ai donné solennellement ma parole d'honneur et je l'ai même promise au nom du gouvernement canadien, que les troupes sont envoyées "pour accomplir une mission de paix"; que tous les troubles du passé seront "ou totalement ignorés ou

oubliés; que personne ne sera inquiété, soit pour avoir été chef ou membre du Gouvernement Provisoire, soit pour avoir agi sous sa direction;" en un mot, qu'une amnistie complète et entière (si elle n'était pas déjà décernée) serait certainement accordée avant l'arrivée des troupes, de sorte que tous pouvaient rester tranquilles et conseiller aux autres de faire de même (22).

Dans une lettre écrite le lendemain à Cartier, l'évêque disait, au sujet de la promesse d'amnistie faite au nom du gouvernement:

> J'ai la confiance que le gouvernement ne me donnera pas un démenti qui serait pénible pour moi et dangereux pour tant d'autres... Ce serait trop malheureux, au moment où les choses semblent devoir s'arranger à l'amiable, de venir, par des arrestations, rouvrir tant de plaies à peine cicatrisées et nous replonger dans des difficultés inextricables... (23)

VII—Le Gouvernement a peur

Les réponses à ces deux lettres, Mgr Taché devait en prendre connaissance à Ottawa même. Il avait décidé, en effet, de se rendre auprès des autorités fédérales pour hâter le règlement de cette fameuse question de l'amnistie. Il y recueillit la preuve formelle que le gouvernement, par peur des fanatiques de l'Ontario, perdait de son assurance et songeait à renier ses promesses.

En réponse à sa communication du 9 juin, Howe l'avisait, au nom des ministres, que le gouvernement n'avait pas le pouvoir d'accorder une amnistie, qu'il n'était pas en mesure d'appuyer une requête en ce sens auprès de la Reine et qu'il ne pouvait donc prendre la responsabilité de l'assurance donnée par l'évêque.

Cartier, de son côté, lui écrivait confidentiellement:

> Vous ne devez pas douter, d'après ce que vous avez lu dans les journaux, qu'Ontario et une partie de la province de Québec et des provinces maritimes sont vraiment opposés à une amnistie. Mais, heureusement pour le peuple de la Rivière-Rouge que la question de l'amnistie est du ressort de Sa majesté la Reine, et non du Gouvernement canadien... (24)

(22) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 32-33.
(23) Archives de l'Archevêché de Saint-Boniface.
(24) Rapport du Comité du Nord-Ouest, No 16.

Le ministre insista pour que Mgr Taché se rendît à Niagara, où se trouvait le Gouverneur général, et il tint à l'accompagner. A Kingston, qu'ils atteignirent par bateau, Cartier "fut informé qu'on lui préparait une démonstration hostile à son arrivée à Toronto, parce qu'il voyageait avec le *traitor Bishop* Taché (25)". Celui-ci, pour éviter des ennuis à son compagnon de route, offrit de retourner à Montréal; le ministre s'y refusa. Il fut convenu que l'évêque débarquerait à Oswego, en territoire américain, et qu'il se rendrait à Niagara pour rejoindre Cartier en passant par Buffalo. Mais laissons ici la parole à Mgr Taché:

> Ce programme fut suivi à la lettre, malgré l'immense humiliation que j'éprouvais à la pensée que moi, qui venais de remplir consciencieusement une mission, que m'avait confiée le représentant de ma Souveraine, j'étais obligé *de débarquer sur la terre étrangère,* parce que ma compagnie exposait un ministre de la Couronne à recevoir les insultes d'une populace, excitée par des hommes que la société met à sa tête. Oui, je fus si profondément humilié que, si j'avais suivi mon inclination, j'aurais télégraphié à Toronto et m'y serais rendu de suite pour donner aux auteurs de ces indignités la chance de réaliser leur projet. A Buffalo, j'eus tout le loisir de lire les articles de la Presse américaine sur "l'indignation meeting" tenu à Toronto à mon occasion, les violents discours qui s'y prononcèrent, etc., etc. Si j'avais fait connaître aux feuilles publiques de nos voisins par quel concours de circonstances je me trouvais à Buffalo, il est facile de comprendre combien la *loyauté* et la *liberté* tant vantées des sujets anglais leur auraient paru mal sauvegardées dans la plus populeuse province de la Confédération canadienne (26).

Et voici maintenant le récit de l'entrevue dramatique avec le Gouverneur général (23 juillet) :

> J'ignore jusqu'aux premiers rudiments du code des diplomates, mais si la réception que me fit tout d'abord lord Lisgar est ce que veut la diplomatie, je souhaite ne devenir jamais expert en cet art.
>
> Dans un langage très peu flatteur pour le courage de Son Excellence, sir G.-E. Cartier me fit connaître la répugnance que le Gouverneur témoignait à me voir, après l'agitation manifestée à Toronto. Je voulus absolument me retirer, car cette "sénile pusillanimité", dans la personne du représentant de l'autorité souveraine, me parut encore plus étonnante que les démonstrations hostiles du peuple. Sir George était visiblement affecté. Pour ne pas augmen-

(25) Encore l'Amnistie, p. 21.
(26) Ibid., p. 21.

ter sa peine, je consentis à voir le Gouverneur. Quand l'invitation m'en fut faite, je me rendis aux appartements qu'occupait Son Excellence, et quelle ne fut pas ma surprise de rencontrer le Gouverneur lui-même au seuil de sa porte, les deux bras élevés, les deux mains en avant en signe de répulsion, la voix émue et me disant: "Je suppose que vous n'êtes pas ici pour parler politique, je ne puis parler politique avec vous." J'observai respectueusement à Son Excellence que le voyage de Niagara ne s'était fait qu'à la suggestion de sir George qui, naturellement, devait l'avoir informé du but de ma démarche, et j'offris de me retirer. Invité, au contraire, à entrer et à m'asseoir, je le fis, en proie au double sentiment du respect que je devais au représentant de ma Souveraine, et de la surprise que me causait une pareille réception dans de pareilles circonstances... Car enfin, c'est le Gouvernement de lord Lisgar qui m'avait demandé à Rome, c'est une lettre autographe de Son Excellence qui, le 16 février, me remerciait de ce que je faisais *pour le Gouvernement de Sa Majesté.* J'apportais l'assurance que l'oeuvre de pacification à laquelle on m'avait associé était complétée; un ministre de la Couronne m'avait comme forcé à un voyage qui me répugnait; ce ministre avait été insulté à mon occasion; j'avais été moi-même, par délicatesse pour mon compagnon de voyage, forcé à chercher refuge sur la terre étrangère. Il me semble que dans des circonstances pareilles, j'avais droit d'attendre une autre réception de lord Lisgar (27).

Cependant le Gouverneur général, en dépit de la nervosité et de la peur que lui causaient les clameurs de Toronto, ne modifia pas son attitude sur la question de l'amnistie.

C'est dans cette entrevue que Son Excellence, sans me faire de nouvelles promesses, me laissa dans la conviction que les anciennes n'avaient point été rétractées, puisque, quand je lui parlai de l'amnistie... il me montra sa proclamation en ajoutant: *"It covers the whole case"*, (elle obvie à toute la difficulté), puis insista pour que je conférasse de nouveau avec sir George, comme connaissant toute sa pensée; et sir George me répéta ensuite ce qu'il m'avait déjà dit, que l'amnistie était certaine et que j'avais bien fait de la promettre (28).

Voici d'ailleurs un excellent témoignage pour confirmer que le gouvernement, ce jour-là même, ne songeait pas à refuser l'amnistie. Mgr Taché ne quitta l'appartement de lord Lisgar que pour faire place à l'hon. Adams-George Archibald, qui fut sur-le-champ assermenté lieutenant-gouverneur de la nouvelle

(27) Encore l'Amnistie, p. 21-22.
(28) Ibid., p. 22.

province du Manitoba. Ce dernier devait déclarer plus tard, dans sa déposition devant le Comité du Nord-Ouest:

> L'évêque Taché m'a dit à Montréal qu'une amnistie avait été promise... A Niagara, j'appris de sir John Young (lord Lisgar) que l'évêque lui en avait parlé... Je ne me suis pas enquis de l'exactitude de l'assertion de l'évêque Taché au sujet de l'amnistie, *et les membres du Gouvernement ne m'en ont rien dit*.... J'ai aussi fait part à l'évêque de mon impression que dans les circonstances, la conclusion logique à tirer semblait être qu'il fallait qu'il y eût une amnistie (29).

Si le lieutenant-gouverneur du Manitoba pouvait mentionner devant le Gouverneur général du Canada la promesse d'une amnistie faite à Mgr Taché sans soulever la moindre rectification, c'était bien la preuve formelle qu'il n'y avait rien de changé, que le gouvernement entendait tenir sa parole.

Le jour même de son entrevue avec sir John Young, l'évêque de Saint-Boniface rédigea pour ce dernier, à sa demande, un bref mémoire où il exposait les raisons impérieuses qui commandaient l'amnistie.

Dans ce document d'une éloquence sobre et digne, il proteste contre les odieuses calomnies dont l'accablent certains journaux. Tout en regrettant les actes déplorables qui ont été commis, il souligne l'étrange attitude du parti soi-disant loyal, criant vengeance pour le meurtre de Scott, sans jamais mentionner les deux autres victimes — Sutherland et Parisien — ce dernier, pauvre irresponsable mort des suites du traitement barbare que lui infligèrent les ennemis de Riel.

> Je ne veux incriminer personne; mais dans mon humble opinion, si les coupables et les plus rebelles devaient être punis, le châtiment pourrait bien être infligé à quelques-uns de ceux que l'on exalte comme les champions de la loyauté, de l'honneur et du devoir (30).

Mgr Taché affirme que le mouvement n'a jamais été dirigé contre l'allégeance à la Grande-Bretagne, que le Gouvernement provisoire a refusé les offres en hommes, en armes et en argent ($4,000,000) des Féniens et des Etats-Unis. Puis il attaque de front la question de l'amnistie et se met directement en cause:

> Malgré les accusations lancées contre moi, je prendrai la liberté de dire que j'ai puissamment contribué à la

(29) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 134-135.
(30) L'Amnistie, p. 19.

pacification des troubles de la Rivière-Rouge et j'ai, par là même, écarté des complications qui auraient eu les plus déplorables conséquences... La promesse de l'amnistie m'a puissamment aidé à assurer le résultat obtenu. Si je n'avais pas été convaincu moi-même que l'amnistie serait donnée, si je n'avais pas insinué cette conviction dans l'esprit du peuple, je n'aurais certainement pas eu le succès qui a couronné la mission que le gouvernement de Votre Excellence m'avait confiée. Guidé par ce que j'avais entendu à Ottawa, par la proclamation de Votre Excellence, en date du 6 décembre, par une lettre de sir John-A. Macdonald en date du 17 février, effrayé des dangers d'une désistance désespérée, de l'intervention étrangère, convaincu que notre Gracieuse Souveraine pardonnerait volontiers à des sujets qui ne s'étaient égarés que parce qu'on avait eu bien des torts à leur égard et voyant des *irrégularités de tous côtés*, j'ai cru pouvoir donner une assurance positive et solennelle qu'un pardon complet serait accordé. Je l'ai donc promis.

J'ai peut-être eu tort; pourtant je ne puis le croire, puisque mon opinion est celle de tous ceux que *j'ai entendu parler* avec calme sur cette question brûlante. Il me semble qu'un acte de clémence n'est pas de trop, quand il s'agit de sauver un pays. Aujourd'hui cet acte devient nécessaire pour établir la confiance sans laquelle il est comme impossible de gouverner l'immense territoire du Nord-Ouest. Sans cet acte de clémence, je crois que le pays sera exposé à de nouvelles et plus désastreuses commotions. Si l'amnistie n'est pas accordée, je passerai aux yeux de certaines gens pour avoir voulu tromper le peuple et n'aurai fait, peut-être, que préparer une terrible réaction. Ceux qui ne pourront pas croire à une fourberie de ma part croiront facilement que j'ai été dupé par le Gouvernement du Canada. Je pousserai l'excès de la franchise jusqu'à dire qu'en effet j'aurai été trompé. Car il m'est impossible de comprendre autrement l'ensemble de ce qui m'a été dit à Ottawa.

S'il suffit aux *loyaux habitants* de Toronto de convoquer un "indignation meeting" pour influencer les affaires de la Rivière-Rouge, tout le monde conviendra facilement qu'il nous est impossible de compter sur les mesures libérales ou même sur la justice la plus élémentaire. Je comprends facilement la position faite au cabinet de Votre Excellence par ces démonstrations qu'inspire l'esprit de parti bien plus que l'horreur du crime. Mais c'est au tribunal de notre Souveraine que nous en appelons. Puisse la faible voix d'un sujet humble, mais soumis et dévoué, arriver jusqu'au pied de son trône (31) !

(31) L'Amnistie, p. 19-20.

Avant son départ de l'Est, Mgr Taché, devenu méfiant à la suite de tout ce qu'il voyait et entendait, fit part à plusieurs reprises de ses craintes au ministre Cartier. Celui-ci lui répondit chaque fois qu'il devait se tranquilliser, qu'il pouvait compter sur la promesse du gouvernement.

Le général Lindsay, chef de l'armée du Canada, lui parla de "l'expédition de paix" envoyée à la Rivière-Rouge et lui conseilla de hâter son départ, afin de se trouver au milieu de son peuple au moment de l'arrivée des troupes.

VIII—Les volontaires du colonel Wolseley

L'évêque était à peine de retour à Saint-Boniface, le 23 août, que plusieurs membres du Gouvernement Provisoire traversèrent la rivière Rouge pour s'entretenir avec lui des événements. Il les rassura et leur dit que l'affaire de l'amnistie était réglée. Sur les entrefaites, on vint annoncer que les troupes canadiennes se trouvaient à quelques milles de Fort Garry.

Le lendemain, ce fut la prise du fort sans coup férir, avec un déploiement de stratégie militaire parfaitement inutile.

De chez lui, Mgr Taché vit accourir à toute vitesse quatre cavaliers: Riel, O'Donoghue et deux autres qui n'étaient pas membres du Gouvernement Provisoire. Il sortit sur son perron pour les recevoir.

— Vous avez quitté le fort? questionna-t-il.

— Nous avons pris la fuite pour sauver notre vie, car il appert que nous avons été trompés, répondit Riel.

— Comment?

— Pas plus tard qu'hier soir, Votre Grandeur nous a dit qu'il n'y avait pas de sujet de crainte, et ce matin un monsieur arriva au Fort Garry et nous avertit que nous ne pourrions rester au fort qu'au risque de notre vie. Il nous a dit: "Si vous ne quittez pas le fort, vous serez assurément tués." Plutôt que de courir le risque d'être tués ou massacrés, nous préférions quitter le fort avant l'arrivée des troupes (32).

L'idée de Riel avait été de réunir ses hommes près du fort, afin de saluer par un feu de joie l'entrée de l'armée canadienne, et de se retirer immédiatement après; mais il n'avait pu faire prévaloir son avis.

Le but initial de l'expédition militaire était, à vrai dire,

(32) Rapport du Comité du Nord-Ouest.

tout pacifique. Selon les propres expressions du secrétaire d'Etat pour les provinces, il s'agissait simplement "d'établir sur une base solide l'autorité de la Reine et de rétablir la confiance parmi toutes les classes des sujets de Sa Majesté (33)."

De la Baie du Tonnerre (Port Arthur), le colonel Wolseley avait adressé à la population de la Rivière-Rouge une proclamation dans le même sens:

> Nous vous apportons la paix et le seul objet de cette expédition n'est que de faire voir l'autorité de la Reine.
>
> Les soldats que j'ai l'honneur de commander ne représentent point de parti, ni de religion, ni de politique, et ils sont venus exprès pour protéger la vie et les biens de tous, sans distinction de race ou de culte.
>
> L'ordre et la discipline la plus rigide seront maintenus dans leurs rangs et la personne de tous les habitants ne sera sujette à aucun danger (34).

Une copie de cette proclamation fut envoyée à Mgr Taché, avec prière "de vouloir bien lui donner la plus grande publicité dans les diverses paroisses sous sa juridiction épiscopale (35)". Arrivée pendant son absence, elle fut imprimée et distribuée par les soins de Riel.

Le colonel avait également sollicité la "sérieuse coopération" de l'évêque au sujet d'un chemin à ouvrir dans la région du lac des Bois, pour faciliter le passage des troupes. On ne réussit pas à trouver un seul homme pour ces travaux parmi la population anglaise; les Métis français furent les seuls à s'offrir. Preuve que ces soi-disant rebelles voyaient d'un bon oeil l'arrivée des militaires et n'en craignaient pas de représailles.

Mais le fanatisme et la haine avaient, par malheur, joué un grand rôle dans le recrutement des effectifs de cette "mission de paix".

> L'expédition s'était organisée au moment où les plus violentes et les plus mauvaises passions surexcitaient l'opinion publique en Canada et surtout dans la province d'Ontario. Les soldats, rangés sous un drapeau qu'ils croyaient un drapeau de sang, furent nourris de fanatisme et de haine durant tout le trajet. Les mots *rebelles, assassins, brigands,* assaisonnant leur pitance de tous les jours, leur étaient offerts comme un délassement à leurs fatigues et un encouragement aux efforts qui restaient à faire.

---

(33) Rapport du Comité du Nord-Ouest, No 14.
(34) L'Amnistie, p. 22.
(35) Ibid., p. 23.

Arrivés au Fort Garry, il fallait bien continuer le même stratagème, et le commandant de l'expédition eut la faiblesse d'y recourir... La main implacable de l'histoire, en enregistrant le courage et le dévouement du corps expéditionnaire, réprouvera la proclamation du commandant qui s'est stigmatisé au front en essayant de flétrir tout un peuple (36).

Par une cruelle ironie du sort et le jeu naturel des passions déchaînées, l'arrivée de l'expédition de paix instaura dans la colonie de la Rivière-Rouge un régime de terreur signalé par des meurtres, des incendies, des menaces et des dénonciations de toutes sortes. On parla même à diverses reprises de tuer le "gros Taché", de brûler sa maison et sa cathédrale.

Dans le village naissant de Winnipeg, les volontaires ontariens étaient les maîtres de la rue. Le 13 septembre, trois semaines après l'arrivée des troupes, une bande d'entre eux se mit à la poursuite d'Elzéar Goulet, dénoncé comme l'un des *meurtriers* de Scott. Le malheureux, voyant sa vie en danger, se dirigea vers la rivière et s'y précipita, dans l'espoir d'atteindre à la nage la rive de Saint-Boniface. Criblé de projectiles divers par la soldatesque furieuse, il fut frappé mortellement d'une pierre à la tête et se noya.

L'évêque se rendit à la demeure de la victime pour offrir ses consolations à la mère, à la veuve et aux orphelins. Au milieu des sanglots, il recueillit ces paroles sublimes qu'il a consignées dans la dernière page de sa brochure sur l'*Amnistie:*

> Monseigneur, nous pardonnons! En priant pour celui que nous pleurons, nous prierons aussi pour ceux qui l'ont tué!... Que Dieu leur pardonne!... Qu'il ait pitié de la victime et des assassins!... Nous offrons ce sacrifice pour que la paix se rétablisse dans notre malheureux pays et pour que notre parent soit le dernier immolé à la haine et à la vengeance (37)!...

Admirables sentiments chrétiens, que l'auteur de l'*Amnistie* avait raison de proposer en exemple à ceux de l'autre camp, où l'on continuait de crier vengeance pour la mort de Scott! Mais il n'en blâmait pas moins le gouvernement d'avoir reculé, par crainte du sentiment populaire, devant la punition des coupables. Il l'écrira plus tard au ministre Cartier:

> Vous payez X, Y et autres qui ont été les seuls véritables auteurs de nos troubles, qui ont tué trois citoyens

(36) L'Amnistie, p. 27.
(37) Ibid., p. 72.

de la Rivière-Rouge, Parisien, Goulet et Tanner, et vous traitez de meurtriers ceux qui, pour se protéger, ont eu le malheur de faire une victime, l'infortuné Scott. Vous savez de connaissance certaine que deux soldats ont contribué à faire noyer le pauvre Goulet. Ces hommes sont dans les rangs, ils sont connus, et rien, absolument rien pour ce crime commis après le transfert! La liste serait longue, si je voulais énumérer tout ce qui a été fait de *répréhensible et d'impuni* (38).

Dans ces jours d'explosion violente de haine et de fanatisme, l'évêque s'applique à maintenir son peuple dans le calme, l'exhortant à ne pas répondre aux injures et aux provocations, évitant tout ce qui est susceptible de créer des difficultés au gouvernement fédéral ou au nouveau gouvernement provincial. Dans l'intérêt supérieur de la paix et de la conciliation, Riel, Lépine et O'Donoghue consentent à se retirer aux Etats-Unis.

IX—Organisation de la province

En prévision du nouvel état de choses qui s'instaurait, Mgr Taché tournait depuis quelque temps les yeux vers l'Est. Le Manitoba n'avait-il pas grand besoin de catholiques instruits et capables, ayant une certaine expérience de la vie publique, pour défendre les intérêts de la population métisse? Cette pénurie fâcheuse était l'une des raisons qui lui avaient fait craindre l'entrée de la colonie dans la Confédération.

Au mois de juin, l'abbé Ritchot avait amené de Montréal un jeune avocat, Joseph Dubuc. Deux mois plus tard, l'évêque était revenu lui-même accompagné de Marc Girard et de Joseph Royal, deux hommes de loi également. Une quatrième recrue devait suivre bientôt, Alphonse-A.-C. Larivière. On n'allait pas tarder à voir ces compatriotes briller au premier rang dans la politique, le barreau, la magistrature et le journalisme. En facilitant leurs débuts, en les guidant de ses conseils aux heures difficiles, Mgr Taché rendit un service de tout premier ordre à la cause française et catholique au Manitoba.

Adam-George Archibald, le premier lieutenant-gouverneur envoyé par Ottawa pour administrer la nouvelle province, était un homme sage et expérimenté. Originaire de la Nouvelle-Ecosse où il avait été membre de la législature, ancien député aux Communes, ancien ministre fédéral, il avait suivi de près les événements de la Rivière-Rouge et pris une part active à

(38) Rapport du Comité du Nord-Ouest, No 19.

la discussion sur le bill du Manitoba. Dès l'abord, il se rendit compte que Mgr Taché lui serait un conseiller fort précieux. Très rapidement s'établirent entre le chef religieux et le chef civil les mêmes relations d'amitié qui existaient au temps du gouverneur McTavish.

Le premier acte d'Archibald fut de choisir deux ministres: l'un d'origine française, Marc Girard; l'autre d'origine anglaise, Alfred Boyd.

Un recensement de la population révéla que la province comptait 12,228 habitants, se répartissant d'une façon presque égale entre Franco-catholiques et Anglo-protestants et vivant dans des paroisses exclusivement catholiques et exclusivement protestantes.

Il s'agissait de former vingt-quatre circonscriptions électorales. Ce travail ne pouvait être accompli que par quelqu'un connaissant le pays à fond. Le lieutenant-gouverneur s'adressa à Mgr Taché. Celui-ci eût tôt fait de mettre sur pied un projet de division qui partageait la province en vingt-quatre districts électoraux, dont douze pour les centres français et douze pour les centres anglais. Tous en furent enchantés et on l'adopta tel quel.

Les premières élections, qui eurent lieu en décembre, amenèrent à l'Assemblée législative douze catholiques français, dont six blancs et six métis, et douze protestants anglais, dont six blancs et six métis. Cette *Chambre introuvable* répondait au voeu le plus cher du lieutenant-gouverneur, de l'évêque et de tous les amis de la justice et de la paix.

Le ministère fut complété avec un égal souci d'accorder une représentation équitable aux différents groupes. Il en fut de même pour la composition du Conseil législatif (aboli en 1876).

L'Assemblée législative choisit à l'unanimité pour président Joseph Royal. Joseph Dubuc, chargé de présenter l'adresse française en réponse au discours du trône, parla le premier. C'est ainsi que le premier discours de la vie parlementaire au Manitoba fut prononcé en langue française.

L'une des premières mesures mises à l'étude fut une loi scolaire établissant un système d'écoles publiques catholiques et d'écoles publiques protestantes, avec un bureau d'éducation comprenant section catholique et section protestante — comme dans la province de Québec. Cette loi, préparée sous la direc-

tion de Mgr Taché et adoptée à l'unanimité, demeurera en vigueur sans modifications essentielles jusqu'en 1890.

L'évêque fit partie dès le début du bureau d'éducation et resta jusqu'à la fin président de la section catholique. Les hommes distingués qui remplirent tour à tour le poste de surintendant — Royal, Dubuc, Larivière, Bernier — eurent toujours en lui un collaborateur dévoué et un guide précieux. Le haut intérêt qu'il portait à l'éducation de la jeunesse lui fit demander sans délai l'incorporation civile du Collège de Saint-Boniface, la première institution d'enseignement classique à l'ouest des lacs, qui devait être affiliée quelques années plus tard à l'Université du Manitoba.

Dans le même temps, Joseph Royal, venu au pays précédé d'une enviable réputation de journaliste, fondait courageusement le *Métis*. La population française de l'Ouest allait avoir son organe à elle, qui lui permettrait d'élever la voix, de se faire connaître et d'entretenir des sympathies au dehors. Est-il besoin de dire que Mgr Taché salua avec joie la modeste feuille naissante et se fit un devoir de l'encourager?

Si près que l'on fût des troubles qui avaient marqué le transfert de la colonie au Canada, la première législature, dont la durée devait s'étendre jusqu'à la fin de 1874, eut une existence fort paisible. Dès la première session, T.-H.-G. Hay, député de St. Andrews Sud, qui remplissait plus ou moins le rôle de chef de l'opposition, demanda bien une enquête sur les événements et des mesures pour châtier les auteurs de l'exécution de Scott, mais sa motion fut écartée sans fracas. L'année suivante, l'Assemblée législative de l'Ontario s'étant permis de critiquer sévèrement celle du Manitoba à propos de son attitude sur cette irritante question, le procureur général Clarke y répondit par une motion élégamment rédigée, dans laquelle les députés ontariens étaient invités à se mêler de leurs affaires. Un amendement de Hay réclamant la punition des meurtriers de Scott ne réunit que cinq voix. A la suite d'un autre débat similaire, le député de St. Andrews Sud ne put rallier que quatre partisans à sa cause.

Les membres de l'Assemblée avaient d'autant plus de mérite à garder leur sang-froid qu'une grande agitation continuait de régner dans le pays. L'entrée du Manitoba dans la Confédération n'avait pas réussi à humilier et amoindrir la race française au gré de ses ennemis. Celle-ci pouvait même se flatter d'une représentation officielle très honorable sous le

nouveau régime. Les fanatiques de l'Ontario digéraient mal leur dépit et réclamaient des représailles. Leurs journaux demandaient sans cesse la mise en accusation des chefs de l'ancien Gouvernement Provisoire et de tous ceux qui avaient participé à la mort de Scott, désormais auréolé de la gloire du martyre.

A Winnipeg même, l'agitation était entretenue surtout par les anciens volontaires ontariens. Licenciés au bout d'un an, ils restèrent dans la ville, y provoquant de nombreux désordres, poursuivant de leurs vexations et maltraitant les pauvres Métis sans défense. Nous avons là-dessus le témoignage irrécusable du lieutenant-gouverneur lui-même. Le 9 octobre 1871, il écrivait au premier ministre Macdonald:

> Vous ne sauriez croire le tracas et l'anxiété que j'ai éprouvés pendant ces derniers jours. Je vous ai déjà dit que je me suis efforcé de combler, si la chose est possible, l'abîme qui sépare les deux grandes sections de la population. Cette tâche a été pleine de difficultés, vu la si grande agitation des Métis français, que l'on doit attribuer non à leurs craintes au sujet de la répartition de leurs terres, mais aux mauvais traitements que ceux qui osent s'aventurer dans Winnipeg ne cessent de recevoir de la part des volontaires licenciés et des nouveaux venus qui remplissent cette ville. *Beaucoup ont été tellement battus et ont subi tellement d'outrages qu'ils croient vivre dans un état d'esclavage.* Ils disent que la haine de ces gens est pour eux un joug insupportable, qu'ils s'y soustrairaient volontiers à n'importe quel prix (39).

Quelques mois auparavant, Mgr Taché, écrivant à l'archevêque de Québec, parlait sur le même ton et blâmait l'attitude des ministres canadiens-français:

> Nous avons eu des désagréments et des difficultés de toutes sortes depuis le commencement de nos changements politiques. Nous avons dû garder le silence à l'extérieur pour ne pas faire surgir de nouvelles difficultés; mais, hélas! comme nos hommes d'Etat (de langue française) ont été aveugles sur nos intérêts, qui sont cependant ceux de la province de Québec! Et des journaux, comme l'*Evénement*, la *Minerve* et quelques autres, ont de temps en temps aidé les ennemis de notre nationalité à nous précipiter et ensevelir dans l'abîme. Comme je l'écrivais à sir Georges Cartier, j'ai le coeur bien trop plein (40).

---

(39) Rapport du Comité du Nord-Ouest, No 109.
(40) Lettre du 22 juin 1871, archives de l'Archevêché de Québec.

Vers la même époque, des nouveaux venus de l'Ontario s'établissaient sur la rivière aux Ilets de Bois (entre Carman et Saint-Claude), qu'ils rebaptisaient audacieusement la Boyne, et s'emparaient de terres appartenant à des Métis français. La prudence et la diplomatie du lieutenant-gouverneur, jointes à l'influence du clergé, réussirent seules à empêcher un conflit qui pouvait tourner à la guerre civile. Mais le danger, conjuré sur un point, allait bientôt surgir ailleurs.

X—L'invasion des Féniens

Les Féniens des Etats-Unis convoitaient depuis longtemps le Manitoba, dont ils auraient voulu faire une possession américaine. Pendant les troubles de l'année précédente, ils avaient été continuellement en instances auprès du Gouvernement Provisoire, le pressant d'accepter des secours en soldats, en munitions et en argent. Leur but était d'entraîner les Métis à résister aux volontaires de Wolseley et à secouer le joug de l'Angleterre. Malgré les influences séparatistes qui l'entouraient, Riel s'était montré inébranlable dans son attachement à la couronne.

Mais, depuis un an, la situation se trouvait changée. A la faveur du mécontentement général, les Féniens crurent qu'une tentative d'invasion aurait toutes les chances de succès. Les Métis, déçus, humiliés et maltraités, ne pourraient manquer de les accueillir comme des libérateurs et de se joindre à eux. La population française se trouvant toute échelonnée le long de la rivière Rouge, du fort Garry à la frontière américaine, sans contact avec l'élément anglais de la colonie, l'avance serait rapide et irrésistible. Aux renforts fournis par les volontaires métis, il serait facile d'ajouter une partie des milliers de travailleurs occupés à la construction de chemins de fer au Minnesota, qui venaient d'être congédiés.

O'Donoghue, l'ancien membre du Gouvernement Provisoire, qui avait conçu ce plan merveilleux, se constitua général en chef de l'armée d'invasion.

Grand fut l'émoi à Winnipeg et aux environs, quand y parvinrent les premières nouvelles de cette terrible menace. Les rumeurs parlaient de mille à quinze cents Féniens bien armés, sous les ordres d'officiers expérimentés. Et la province ne disposait alors que de quatre-vingts hommes pour garder le fort Garry et se protéger contre les incursions de l'ennemi!

En réalité, comme on le sut plus tard, les troupes d'O'Donoghüe étaient d'un nombre insignifiant et ridicule. Le danger n'en était pas moins très sérieux pour le pays. Tout dépendait de l'attitude des Métis. Si ces derniers se laissaient tenter et embrassaient la cause de l'envahisseur, la partie était gagnée pour les ennemis de l'Angleterre et du Canada. C'est là-dessus uniquement que comptaient les Féniens, d'après le témoignage du lieutenant-gouverneur Archibald:

> L'envahisseur basait toute l'espérance de son succès sur le fait que nos divisions intestines lui jetteraient entre les bras une partie de la population (41).

Devant l'imminence du péril, la haine orangiste s'apaisa un instant.

> Il n'y eut plus alors qu'une voix dans Winnipeg: "Que Riel vienne maintenant, qu'il montre sa loyauté, que les Métis s'arment et nous oublierons le passé (42)".

Appelé dans l'Est par des affaires pressantes, Mgr Taché devait quitter Saint-Boniface le 23 septembre. Quelques jours auparavant, il eut une entrevue avec Louis Riel, au presbytère de Saint-Norbert. Le dialogue suivant s'engagea entre l'évêque et le chef métis:

> — Savez-vous ce qui se passe au sujet des Féniens?
> — Oui, je connais parfaitement les rumeurs en circulation, mais je ne sais rien de positif à ce sujet.
> — Je suppose qu'il n'y a pas de doute sur votre conduite dans cette affaire.
> — Il ne saurait y avoir de doute sur ma conduite dans cette affaire. Il est certain que je ne suis lié d'aucune manière avec eux; mais dans l'intervalle, je ne sais quelle attitude prendre, car vous savez parfaitement que ma vie n'est pas en sûreté. Je puis aller de l'avant et combattre les Féniens, mais je suis sûr d'être tué par ceux qui se tiendront derrière moi. De sorte que je ne sais que faire, mais soyez certain qu'il n'y a pas le moindre danger que moi ou aucun de mes amis se joignent aux Féniens. Nous détestons les Féniens, car ils sont condamnés par l'Eglise, et vous pouvez être sûr que je n'aurai rien à faire avec eux (43).

La veille de son départ, Mgr Taché rendit visite au lieutenant-gouverneur. Comme celui-ci manifestait quelque crainte

---

(41) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 148.
(42) L'Amnistie, p. 60.
(43) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 53.

de le voir s'éloigner dans de telles circonstances, l'évêque dit qu'il ne croyait pas aux rumeurs au sujet de l'invasion fénienne. Il ajouta que si la situation devenait dangereuse, il se hâterait de revenir, et qu'en attendant, le lieutenant-gouverneur pourrait conférer avec le Père Ritchot pour connaître les sentiments de la population.

Mgr Taché partait donc sans inquiétude quant à la loyauté des Métis. Il les savait incapables de se joindre aux Féniens, mais au contraire prêts à prendre les armes au besoin pour défendre le pays. A trois jours de marche de Fort Garry, à Georgetown, il rencontra O'Donoghue, avec qui il échangea quelques mots. S'apercevant tout de suite que l'Irlandais cherchait à le tromper, il mit fin brusquement à la conversation. Le voyageur constata qu'une grande tranquillité régnait de Pembina à Saint-Paul, ce qui confirmait ses prévisions.

Cependant le lieutenant-gouverneur, soucieux d'obtenir le concours des Métis, se met en rapports avec le curé de Saint-Norbert. A la suite d'une entrevue et d'un échange de lettres, l'affaire est réglée. Riel obtient la garantie formelle qu'il ne sera pas porté atteinte à sa liberté. Avec Lépine et Parenteau, il parcourt les paroisses françaises et lève hâtivement une armée de volontaires.

Dans la nuit du 7 octobre, les trois chefs écrivent de Saint-Vital au lieutenant-gouverneur:

> Comme plusieurs personnes sûres ont été priées de vous l'apprendre, la réponse des Métis a été celle de sujets fidèles. Plusieurs compagnies sont déjà organisées et d'autres se forment. Votre Excellence peut se convaincre que, sans avoir été enthousiastes, nous avons été dévoués (44).

L'hon. Archibald fait répondre immédiatement:

> Vous pouvez dire au peuple au nom duquel vous écrivez que Son Excellence reçoit avec grand plaisir les assurances qu'Elle avait espérées dans ses communications avec le R. P. Ritchot, et dont votre lettre lui fait part, et qu'Elle profitera de l'occasion la plus prochaine pour transmettre à Son Excellence le Gouverneur général cette preuve évidente de la loyauté et de la bonne foi des Métis du Manitoba (45).

(44) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 147.
(45) L'Amnistie, p. 62.



Dans l'après-midi du même jour où il écrivait cette lettre (8 octobre), le lieutenant-gouverneur traversait la rivière Rouge et passait en revue, dans la plaine où s'élève aujourd'hui l'hôpital de Saint-Boniface, une armée d'élite de quatre à cinq cents Métis, dont un tiers environ à cheval et le reste à pied.

A ce moment, on ignorait encore ce qui s'était passé depuis quelques jours à la frontière. Le 5 octobre au matin, une bande de trente-cinq Féniens s'était emparée du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Pembina. Quelques heures après, elle avait été dispersée et en partie capturée par le colonel américain Wheaton. O'Donoghue avait été fait prisonnier par les Métis, en territoire canadien, et livré aux autorités.

Ce premier coup de main n'était qu'une feinte; l'attaque sérieuse devait partir de Saint-Joseph, où se tenait le corps principal des envahisseurs. Mais en apprenant que les Métis s'étaient ralliés au gouvernement pour la protection du pays, les chefs féniens avaient perdu tout espoir et renoncé à leurs projets de conquête.

Le mot de la fin dans cette aventure appartient au lieutenant-gouverneur Archibald déclarant sous la foi du serment, devant le Comité du Nord-Ouest:

> Je crois que l'attitude des Métis, lors de l'incursion fénienne, est due aux représentations de leurs chefs, et si les Métis avaient pris une attitude différente, je ne crois pas que la province serait maintenant en notre possession (46).

A retenir aussi l'antagonisme de fond que relève cet observateur entre Riel et O'Donoghue:

> Ces deux hommes n'ont jamais été beaucoup amis: O'Donoghue fut toujours un Fénien et un annexionniste; Riel ne fut jamais l'un ou l'autre: il avait les sentiments d'un Français et d'un catholique (47).

On ne saurait mieux expliquer l'attitude des Métis. Ils connaissaient leurs devoirs de catholiques. Devenus sujets canadiens, la loyauté leur commandait de prendre fait et cause pour leur pays et de marcher contre l'envahisseur. Ce qu'ils firent sans hésitation.

Il n'y eut qu'un seul Métis dans les rangs des Féniens: un nommé Louis Letendre, citoyen des Etats-Unis — pauvre diable

(46) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 153.
(47) Ibid., p. 140.

entraîné dans l'échauffourée sans trop savoir de quoi il s'agissait et qui se laissa prendre alors que les vrais coupables réussissaient à fuir. Mgr Taché sollicita et obtint sa grâce.

Une fois la brève alerte passée, la malveillance et la haine reprirent vite le dessus. Non seulement on ne sut aucun gré à la population métisse d'une loyauté admirable, à laquelle le pays devait son salut, mais on crut avoir de nouveaux motifs de l'accabler. Riel et ses amis furent plus que jamais des traîtres, fauteurs de l'invasion manquée. On les accusa d'avoir attendu l'échec d'O'Donoghue pour offrir leurs services. Le geste du lieutenant-gouverneur passant en revue la petite armée métisse et serrant la main de ses chefs fut dénoncé avec indignation par la presse loyaliste de Winnipeg et de Toronto.

Ces odieuses calomnies, ces monumentales faussetés s'accréditeront si bien que la légende en subsiste encore dans certains milieux. Dix-sept ans après, le 7 novembre 1888, nous verrons Mgr Taché, dans une longue lettre au *Free Press*, réfuter point par point les allégations mensongères de Gilbert McMicken contenues dans un travail présenté à la Société Historique du Manitoba. Ce chroniqueur fantaisiste était pourtant un témoin oculaire des événements. Envoyé d'Ottawa comme agent des terres du Dominion, chargé de distribuer les *scrips* aux Métis, il avait été le premier à apporter à Fort Garry la nouvelle de l'invasion fénienne prochaine. En conclusion de son plaidoyer, l'évêque de Saint-Boniface donnait la nomenclature des documents officiels de l'époque renfermant le récit véridique des faits — documents d'un accès facile pour les contemporains. Mais de quel poids sont les pièces officielles et les preuves les plus authentiques devant les passions déchaînées qui soufflent les haines de race et de religion?

XI.—Encore l'amnistie

Mgr Taché va maintenant consacrer tous ses efforts à l'amnistie. Il sait la mesure indispensable à la pacification du pays. Aussi, durant trois années, il sera continuellement sur la brèche, entreprenant de nombreux voyages, faisant démarches sur démarches auprès des ministres, écrivant lettres sur lettres, rédigeant des mémoires, ne négligeant rien pour tenir la question devant le public, n'ayant de cesse qu'une demi-justice ne soit enfin rendue à ses chers Métis.

L'action du prélat est guidée par l'intérêt du troupeau dont



il a la garde, doublé d'un souci poignant d'honneur personnel. Ses gens ne lui reprochent-ils pas de les avoir trahis en leur faisant des promesses fallacieuses? Cette accusation, on le devine, lui cause une douleur intolérable. Elle s'exhale fréquemment sous sa plume en plaintes amères:

> Je n'ai épargné ni peines, ni fatigues, ni dépenses, ni humiliations pour rétablir l'ordre et la paix, et j'en suis à recevoir de mon peuple le reproche sanglant que je l'ai trompé indignement... C'est assez que nos ennemis me vilipendent; je ne puis tolérer que mon peuple me soupçonne de l'avoir trahi. Si nous devons être malheureux, nous le serons ensemble; je puis souffrir avec ceux qui me sont confiés, si j'ai leur confiance; avec leur mépris, je ne puis vivre, parce que je ne puis plus les servir (48).
>
> ...Et maintenant, je suis accusé par mes propres gens de les avoir trompés, et l'accusation est tellement répandue qu'à moins qu'on ne donne une solution prompte et satisfaisante, je serai obligé pour ma propre justification, de relater au public ce que j'ai dit et ce que j'ai fait pendant et après les troubles (49).
>
> ...J'ai eu à souffrir bien des déboires, des peines, des fatigues et des humiliations. La plus sensible de ces humiliations, c'a été le reproche qu'on m'a fait d'avoir trompé le peuple vers lequel j'avais été envoyé (50).

Hélas! c'est celui qu'on accuse d'avoir trompé qui a été indignement trompé par le gouvernement. Dès la fin de 1871, il en est assez convaincu pour le dire sans ambage à Cartier. Le ministre canadien-français se retranche derrière les nombreux obstacles à surmonter et exhorte l'évêque à la patience. C'est que l'amnistie est devenue au premier chef une question politique. Sur elle vont se faire en grande partie trois élections générales. Macdonald, pris entre ses partisans de la province de Québec qui réclament l'amnistie promise, et ceux de l'Ontario qui lui reprochent sa lenteur à châtier le meurtre de Scott, s'agite dans des difficultés inextricables. Il le déclare tout net à Mgr Taché: "Pas un gouvernement ne saurait tenir sur cette question."

Et cependant, il y aurait peut-être un moyen d'arranger

---

(48) Lettre à Cartier, 6 mai 1871. Citée dans le Rapport du Comité du Nord-Ouest, No 19.

(49) Lettre à Macdonald, 20 janvier 1873. Rapport du Comité du Nord-Ouest, No 20.

(50) Lettre au Gouverneur général pour appuyer sa demande de commutation de la peine de mort portée contre Ambroise Lépine, 28 octobre 1874.

les choses sans trop mécontenter les deux camps. Ce serait d'éloigner du pays Riel et Lépine, dont la présence irrite si fort les gens de l'Ontario. Un seul homme peut aider le gouvernement à réaliser cette manoeuvre habile. Cartier sollicite son influence à cette fin. Un tel acte, dit-il, vaudrait aux conservateurs un appui important aux élections prochaines et "ils seraient ainsi plus en mesure d'obtenir l'amnistie". L'archevêque approuve l'idée, mais reconnaît qu'il est extrêmement difficile pour lui d'intervenir, "vu que l'on a si mal agi à son égard et qu'il a été trompé au sujet de l'amnistie". Macdonald le presse à son tour:

> Si vous pouvez réussir à le faire éloigner pendant quelque temps, sa cause sera la mienne et je réglerai la question (51).

C'était frapper au point sensible. Mgr Taché céda.

> La question de l'amnistie m'avait déjà causé tant d'anxiété que je me crus justifiable de me servir de tous les moyens honnêtes pour m'assurer le concours de sir John en faveur de l'amnistie, *et c'est pour cela et pour cela seulement* que je promis à sir John, comme je l'ai fait, de m'efforcer de persuader Riel de s'éloigner du pays pendant quelque temps (52).

L'archevêque trouva dans son coeur de patriote et d'ami des deux chefs métis le courage d'accomplir cette pénible mission.

Les élections d'août 1872 ramenèrent au pouvoir le gouvernement Macdonald, mais avec une majorité réduite. Cartier échoua à Montréal. Au Manitoba, on votait quinze jours après le reste du pays. Riel, revenu des Etats-Unis, avait posé sa candidature dans le comté de Provencher. A l'instigation du premier ministre, Archibald sollicita le concours de Mgr Taché pour obtenir le désistement de Riel en faveur de Cartier. Il s'agissait encore de promouvoir la grande cause de l'amnistie:

> Le gouverneur dit que cela lierait tellement sir Georges qu'il ne pourrait s'empêcher de faire plus encore qu'il n'avait fait pour l'amnistie (53).

Le ministre fut élu par acclamation. Mais il passa en Angleterre et y mourut. Malgré ses erreurs des débuts, Cartier avait à coeur les intérêts des Métis et c'est lui surtout qui avait

(51) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 54.
(52) Ibid., p. 55.
(53) Ibid., p. 57.

engagé le gouvernement au sujet de l'amnistie. Sa disparition soudaine fut un désastre pour la cause, dont le succès parut bientôt désespéré. Les chefs responsables se mirent à nier leurs promesses. Le premier à le faire fut le Gouverneur général lord Lisgar. Plus tard, Alexander Morris, à peine nommé au poste de lieutenant-gouverneur du Manitoba, en remplacement d'Archibald, affirmait publiquement que l'amnistie n'avait pas été promise.

Le premier ministre Macdonald n'allait pas encore si loin. Il se contentait de dire confidentiellement à Mgr Taché "que des communications reçues d'Angleterre permettaient de proclamer l'amnistie, pourvu qu'elle ne comprît pas ceux qui étaient impliqués dans l'exécution de Thomas Scott" (54). L'archevêque en conclut que le refus venait non pas de Londres, mais d'Ottawa. Blessé "d'une manière sanglante" par cette manière d'agir, il écrit à Hector Langevin, ministre des travaux publics:

> Si la chose est telle qu'on me l'a dit; il ne peut pas y avoir de *duperie plus formelle*. Si les choses tournent ainsi, j'aurai été joué d'une manière indigne. On ne s'est donc servi de moi que *pour tromper* et attendre le moment où une vengeance pourrait s'exercer plus facilement (55).

Vainement les deux ministres, auxquels se joint son propre frère, Charles Taché, sous-ministre de l'agriculture, le sollicitent d'intervenir pour écarter la candidature de Riel au siège de Provencher. Il n'en fera rien, il a été "trop souvent trompé".

Moins d'un mois après cette entrevue, Lépine était arrêté et Riel devait prendre la fuite.

Les élections du 13 octobre 1873 furent défavorables au gouvernement. Macdonald essaya de se cramponner au pouvoir en faisant de nouvelles promesses; mais il dut vite se retirer pour faire place aux libéraux.

Ceux-ci avaient exploité le mécontentement des Canadiens français pour capter les votes des électeurs. Ils se disaient sympathiques à la cause des Métis. Les ministres français du cabinet Mackenzie se flattaient d'obtenir sans difficulté l'amnistie, si l'on pouvait prouver qu'elle avait été promise. Dorion, ministre de la justice, avait proclamé au nom du gouvernement, dans un discours fameux, que si l'amnistie avait été promise,

(54) Rapport du Comité du Nord-Ouest, p. 60.
(55) Ibid., No 26.

c'était l'honneur du Canada, c'était l'honneur de l'Angleterre de l'accorder. L'archevêque, tout à fait au-dessus des partis, se remit à négocier avec la nouvelle administration comme il avait fait avec l'ancienne. Une fois de plus, les perspectives devenaient très rassurantes.

Mais quelques semaines de pouvoir suffirent pour placer le cabinet Mackenzie exactement dans la même position que son prédécesseur. L'Ontario était formellement opposé à l'amnistie. Le chef de gouvernement qui en aurait pris la responsabilité aurait signé son arrêt de mort.

Entre temps, un autre appel au peuple était nécessaire. On vit alors les ministres libéraux implorer à leur tour l'archevêque de Saint-Boniface d'empêcher une nouvelle candidature de Riel! Le prélat écrit à Dorion, d'une plume indignée:

> Est-ce bien là tout le résultat de nos démarches? Les ministères ne se remplaceront-ils que pour se succéder dans une voie qui ne me semble pas celle de la justice?...
>
> Toute la province de Québec vous demande un acte de justice en faveur d'hommes indignement trompés, et pour toute réponse, on me demande de faire en sorte que le premier d'entre eux ne reçoive pas la preuve de la confiance et du respect de ses compatriotes... Depuis quatre ans on se sert de moi, au nom du bonheur du peuple que j'aime, comme d'un instrument pour tromper ce même peuple (56).

Mgr Taché consent néanmoins à intervenir si on lui donne une garantie écrite de l'amnistie. Il ne peut naturellement l'obtenir. Le gouvernement sort vainqueur des élections, mais Riel est de nouveau député de Provencher.

XII.—Les deux brochures sur l'amnistie

Politiquement parlant, l'amnistie apparaît moins possible que jamais. Les hommes du pouvoir qui, il y a quelques mois, s'engageaient à l'octroyer *si elle avait été promise*, vont maintenant soutenir avec non moins d'éloquence qu'elle *n'a pas été promise*.

C'est alors que l'archevêque de Saint-Boniface, mettant à exécution un projet qu'il nourrit depuis quelque temps, publie sa fameuse brochure l'*Amnistie*. Il y fait l'histoire des difficultés de la Rivière-Rouge auxquelles il a été si intimement mêlé. Il prouve de façon péremptoire que l'amnistie a été promise

(56) Rapport du Comité du Nord-Ouest, No 47.

par les autorités impériales, par les autorités fédérales, par les autorités provinciales, et que le gouvernement est tenu en honneur de l'accorder.

La brochure eut un immense retentissement. Les hommes sérieux et raisonnables comprirent et conclurent à la nécessité de l'amnistie. Le gouvernement Mackenzie ne pouvait d'ailleurs plus esquiver la question. Un comité parlementaire fut chargé d'enquêter sur les causes du soulèvement de la Rivière-Rouge et tout ce qui touchait à l'amnistie. Le Comité du Nord-Ouest commença à siéger le 10 avril 1874. Il tint trente-sept séances et entendit les dépositions de vingt-et-un témoins. Celle de Mgr Taché occupa huit séances de trois heures chacune. La plupart des témoins confirmèrent les promesses d'amnistie qui avaient été faites. Mais l'ancien premier ministre Macdonald osa nier qu'il eût promis personnellement une amnistie ou que d'autres l'eussent promise.

La meute orangiste continuait de crier vengeance et le gouvernement subissait avec docilité la pression du fanatisme déchaîné. Au moment de reprendre le chemin de Saint-Boniface, l'archevêque apprend l'arrestation d'André Nault et d'Elzéar Lagimodière. Il écrit aux trois ministres canadiens-français, auxquels il adresse le cinglant reproche de ne rien faire pour la défense des Métis, leurs frères par le sang, et l'expression non voilée de son écoeurement.

De son côté, la population de la Rivière-Rouge réagit vigoureusement contre les injustices dont on l'accable. Riel, expulsé de la Chambre des Communes, est réélu par acclamation. Moins de deux mois après, Lépine est condamné à mort. Le même jour, Mgr Taché écrit au Gouverneur général, le suppliant non seulement de commuer la peine, mais d'accorder au malheureux "un pardon complet et immédiat". Il invoque le grand argument personnel auquel il revient toujours, parce que c'est le seul qui compte. Le succès de sa mission auprès des gens de la Rivière-Rouge a été dû en grande partie à la promesse d'une amnistie qu'il a cru pouvoir faire en toute bonne foi, au nom du gouvernement. Et voilà l'un de ceux qui l'ont cru, Ambroise Lépine, condamné pour avoir ajouté foi à sa parole!

Estimant sans doute avoir donné des satisfactions suffisantes aux Ontariens, le premier ministre Mackenzie croit maintenant pouvoir liquider l'affaire. Se basant sur le rapport du Comité du Nord-Ouest, il soumet aux Communes une série de

considérants et de résolutions qui concluent à une amnistie partielle. Le gouvernement libéral juge prudent de s'appuyer sur la promesse du gouvernement conservateur qui l'a précédé pour justifier son octroi de la mesure de clémence; mais Macdonald affirme de nouveau qu'il n'a jamais rien promis. La proposition du cabinet n'en est pas moins adoptée. Riel et Lépine devront subir cinq ans d'exil et O'Donoghue sera exclu de l'amnistie.

La restriction qui atteint les deux premiers est souverainement injuste. Mgr Taché va bientôt le souligner avec une logique impitoyable. On reconnaît que l'amnistie est nécessaire parce qu'elle a été promise, et l'on en exclut précisément ceux qui en ont reçu l'assurance d'une manière plus formelle. On demande une amnistie parce que la conduite loyale de Riel et de Lépine l'ont méritée en 1871, et ce sont précisément ceux-là à qui l'on en refuse le bénéfice (57).

Mais avant la sanction définitive du pardon par la Reine, le gouvernement Mackenzie croit devoir publier deux dépêches, l'une de lord Dufferin, Gouverneur général du Canada, l'autre du comte Carnavon, secrétaire d'Etat du cabinet britannique pour les colonies, dont la substance se résume à ceci: le gouvernement anglais ne peut accorder une amnistie entière; Mgr Taché a outrepassé ses instructions en la promettant sans condition; il a eu tort de se considérer comme un *plénipotentiaire*, alors qu'il n'était qu'un simple délégué comme ceux qui l'avaient précédé.

Directement mis en cause et profondément blessé de la manière injuste dont on le traite, l'archevêque riposte immédiatement par une nouvelle brochure, *Encore l'Amnistie*, qui contredit les dépêches officielles et rétablit les faits. C'est avec une grande répugnance, il l'avoue, que les circonstances l'obligent à se dresser publiquement contre le Gouverneur général, mais son honneur est en jeu:

> J'ai une trop haute idée des sentiments élevés qui distinguent Son Excellence, pour ne pas croire qu'Elle-même trouvera légitime la défense provoquée par l'attaque. Ces attaques, j'aime à le croire, ne sont pas celles de la malveillance à mon égard, mais elles viennent de trop haut pour que je puisse permettre que l'histoire les enregistre sans un effort de ma part pour les repousser (58).

(57) Encore l'Amnistie, p. 35.
(58) Ibid., p. 4.

Nous ne suivrons point l'auteur dans son admirable plaidoyer. C'est une pièce qui ne se résume pas. Tout s'y tient et s'enchaîne avec une solidité inattaquable. Les nombreux extraits des deux brochures sur l'amnistie cités au cours de cette étude ont permis au lecteur d'en savourer la prose vigoureuse et l'argumentation irrésistible. Mgr Taché fut l'un des meilleurs polémistes de son temps.

Au milieu de l'effervescence des esprits qui régnait alors, on ne saurait s'étonner des soupçons dont il fut l'objet et qui l'affectèrent si péniblement. La nécessité où il se vit de défendre son honneur nous a du moins valu des pages précieuses qui resteront une source documentaire de premier ordre sur ces graves événements. Jamais encore la duplicité d'hommes de la politique et de la diplomatie n'avait été mise à jour avec ce talent et cette autorité. Ces écrits mériteraient d'être mieux connus pour leur grand intérêt historique et leurs utiles enseignements.

Enfin, le 23 avril 1875, l'amnistie était proclamée avec les restrictions approuvées par le parlement. Lépine, qui avait le choix entre dix-huit mois de prison ou cinq ans d'exil, opta pour la première peine; Riel se retira aux Etats-Unis.

XIII.—Conclusion

De ce chapitre inglorieux de notre histoire découlent quelques leçons qu'il suffira de noter brièvement.

Le soulèvement des Métis de la Rivière-Rouge et l'agitation autour de l'amnistie ne sont qu'une phase de la lutte séculaire entre Français et Anglais, entre catholiques et protestants, transportée de l'ancien monde dans le nouveau, puis de l'Est du Canada dans les nouveaux territoires de l'Ouest. Etudiés à plus d'un demi-siècle de distance, en dehors de toute idée préconçue, les événements reprennent leurs justes proportions; mais l'antagonisme de race et de religion explique seul les erreurs impardonables et les injustices criantes qui furent alors commises.

Au fond de la querelle de l'amnistie et des campagnes haineuses contre les Métis français, il y a le prétexte de la mort de Scott, dont on fit un martyr de la cause orangiste et dont le cadavre fut sans cesse agité devant la masse pour exciter ses passions. Ce mouvement prit naissance et se développa en dehors même du théâtre des troubles. A noter que la popula-

tion anglaise de la Rivière-Rouge envisagea l'établissement du gouvernement provisoire, le rôle de Riel et l'exécution de Scott de façon entièrement différente de ses concitoyens de l'Ontario.

Aux clameurs des Orangistes dressant une barrière contre l'amnistie vinrent s'ajouter les manoeuvres des politiciens qui firent de la question un tremplin électoral. Les intérêts des partis prirent naturellement le pas sur la justice. Conservateurs et libéraux se montrèrent également lâches, injustes et cruels. C'est la première grande cause que les passions politiques ont irrémédiablement gâchée dans l'Ouest. Ce ne sera pas la dernière.

Le rôle de Mgr Taché dans cette période douloureuse ressort avec un éclat que le recul des ans ne fait qu'accentuer. Il fut le champion inlassable du droit et de la justice, qui tint tête aux chefs du gouvernement et à l'opinion publique égarée, qui lutta jusqu'au bout en faveur de son peuple méconnu et persécuté. Sa bonne foi fut odieusement trompée par des chefs politiques sans scrupule, qui exploitèrent son ardent désir d'une solution pacifique des difficultés. Mais l'histoire dira que l'évêque de Saint-Boniface se laissa guider par un noble idéal de justice et de patriotisme — qu'il était autorisé à agir et à parler comme il le fit. Elle réservera son blâme à ceux qui, par intérêt politique et par crainte des Orangistes, eurent le triste courage de renier leurs promesses les plus formelles.

